



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

39^e séance plénière

Judi 5 décembre 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Point 21 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Projet de résolution (A/74/L.7)

Le Président (*parle en anglais*) : La présente séance se tient conformément à la résolution 72/232, du 20 décembre 2017, et à la résolution 73/243, du 20 décembre 2018.

Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres que nous nous prononcerons sur le projet de déclaration politique, publié sous la cote A/74/L.7, après avoir entendu la déclaration du Secrétaire général.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à toutes les délégations à l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Adopté en 2014, le Programme vise à contribuer à l'élimination de la pauvreté dans les pays

en développement sans littoral. Je salue les efforts déployés par tous les États Membres pour parvenir à un accord sur la déclaration politique que nous adopterons sous peu (A/74/L.7). Cette déclaration politique illustre la force du multilatéralisme aujourd'hui, qui est le seul moyen de traiter efficacement les questions transversales et transfrontières. En l'occurrence, nous avons abordé les questions relatives aux États en développement sans littoral, aux pays de transit, aux États en développement et aux États développés.

La déclaration politique constitue une feuille de route qui nous permet d'aligner les objectifs du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 sur les objectifs de développement durable. L'attention accordée à l'objectif de développement durable n° 1 relatif à l'élimination de la pauvreté est une condition préalable au développement durable. En effet, j'ai fait de l'élimination de la pauvreté l'une des principales priorités de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

Les pays en développement sans littoral risquent d'être laissés de côté. Leur croissance économique a ralenti au cours des cinq dernières années et un tiers de leur population vit dans l'extrême pauvreté. En outre, de nombreux pays en développement sans littoral se situent sous le seuil de développement humain élevé au titre de l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Le classement moyen des pays en développement sans littoral est inférieur de 20 % à la moyenne mondiale, et parmi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-39434(F)



Document adapté

Merci de recycler



les 10 pays ayant le classement le plus faible, sept sont des pays sans littoral. Nombre de ces pays sont encore aux prises avec les séquelles d'injustices historiques. Cela doit cesser.

Les pays en développement sans littoral sont très vulnérables face aux effets de l'urgence climatique et sont touchés par la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse, la perte de biodiversité et le recul des glaciers. Aucun État Membre n'est à l'abri des effets des changements climatiques, mais pour les plus vulnérables, les effets sont exacerbés. Il y a tout juste neuf mois, les États sans littoral que sont le Malawi et le Zimbabwe ont été frappés par le cyclone Idai, bien qu'ils soient situés à des kilomètres des côtes. La sous-alimentation dans les pays en développement sans littoral a atteint un taux alarmant de 23,2% en 2016 et l'insécurité alimentaire touche 51,6% de leur population – un problème qui est exacerbé par les effets des changements climatiques. En outre, les communautés des pays en développement sans littoral sont laissées de côté dans un monde qui se développe rapidement. Quarante pour cent de leur population n'a pas accès à l'électricité. Nous devons investir dans les infrastructures pour donner à chacun, où qu'il se trouve, la possibilité de réaliser son potentiel dans un monde numérique. Nous ne pouvons pas permettre que la fracture numérique continue de se creuser.

Nous devons remédier à cette sombre situation. Nous devons œuvrer en vue de désenclaver les pays en développement sans littoral. Le processus d'aujourd'hui est important pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Le classement des pays en développement sans littoral suivant l'indice de développement humain s'est amélioré de 1,5% entre 2014 et 2018. Les indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation et à l'égalité des sexes font état de certains progrès, notamment l'augmentation du taux de scolarisation des filles dans le primaire, qui est passé de 34,2% en 2010 à 43,4% en 2016. Nous avons également enregistré des progrès dans des domaines tels que les infrastructures et la connectivité. Le nombre de vols opérés par des transporteurs aériens au départ de pays en développement a augmenté de 8,4% depuis l'adoption du Programme d'action, certaines régions ont atteint les objectifs relatifs aux couloirs commerciaux énoncés dans le Programme et la participation aux accords commerciaux régionaux a augmenté dans toutes les régions depuis 2014.

L'application effective de la déclaration politique exigera la mise en place de partenariats avec tous les États, ainsi qu'avec le secteur privé, la société civile,

les jeunes et les milieux universitaires. La déclaration politique énonce des engagements à atteindre certains objectifs et à prendre des mesures accélérées pour éliminer tous les obstacles juridiques, sociaux, économiques et autres qui entravent l'égalité des sexes. En effet, la déclaration a pour objectif de garantir le plein exercice des droits fondamentaux par tous les êtres humains, comme le préconise la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je me félicite tout particulièrement des engagements pris par les États Membres, notamment par les accords conclus lors du Forum sur le suivi du financement du développement, de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires, ainsi que la Déclaration politique adoptée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable. En outre, les dialogues régionaux ont grandement contribué à cet examen à mi-parcours.

À l'avenir, nous ne devons ménager aucun effort pour appuyer le développement durable des pays en développement sans littoral, notamment en luttant contre les flux financiers illicites, qui jouent contre la mobilisation des ressources nationales et la viabilité des finances publiques. À titre d'exemple, on peut citer les programmes d'administration en ligne et les mouvements locaux de lutte contre la corruption dans de nombreux pays qui ont tiré parti des technologies numériques pour lutter contre les flux financiers illicites. Nous devons renforcer le financement du commerce en faveur des micro, petites et moyennes entreprises et les programmes de facilitation des échanges.

Les États en développement sans littoral doivent continuer à mobiliser des investissements auprès du secteur privé et s'employer à améliorer la gouvernance économique et la réglementation des entreprises. Nous devons également apporter un appui technique pour promouvoir des projets de développement d'infrastructures et de transports susceptibles d'être financés. Le travail accompli par de nombreux organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des partenaires de développement et la société civile témoigne déjà de l'importance que revêtent les partenariats pour la réalisation du Programme d'action de Vienne. Nous ne parviendrons à un monde meilleur pour tous qu'en unissant nos efforts.

Aujourd'hui, notre monde connaît des changements importants, alors que nous approchons de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, qui doit commencer en 2020.

Nous devons jeter des fondements solides pour que tous les États Membres puissent connaître la prospérité. Si nous voulons parvenir au développement durable dans l'intérêt des générations à venir, nous devons travailler de concert dès maintenant. Nos actions doivent être guidées par un esprit de coopération et de solidarité. Nous devons garantir la mise en œuvre intégrale, effective et rapide du Programme d'action de Vienne, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, comme nous en avons pris l'engagement. Je me réjouis à la perspective des débats d'aujourd'hui et des mesures que prendront les États Membres pour honorer les engagements énoncés dans la déclaration politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les délégations présentes de leur participation à cette importante réunion.

Nous sommes tous parfaitement conscients des désavantages géographiques auxquels sont confrontés les 32 pays en développement sans littoral que compte le monde. Nombreux de ces pays sont situés dans des régions reculées. Par définition, ils n'ont pas accès à la mer, et les autres formes de connectivité – routes, chemins de fer, autoroutes de l'information – font également défaut ou sont sous-développées. Tous ces facteurs, pris ensemble, contribuent à accroître les coûts, à limiter les perspectives et à entraver l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et régionale, ce qui a une incidence négative sur l'atténuation de la pauvreté et le développement durable.

Cependant, les partenariats peuvent permettre de surmonter ces difficultés. La coopération entre les pays de transit et les partenaires de développement revêt une importance cruciale. Nous devons trouver le bon équilibre sur le plan de politiques, accroître les investissements, mettre en place des infrastructures de transit fiables, garantir l'efficacité des opérations douanières et améliorer l'accès et l'utilisation de la technologie. La coopération de la communauté internationale est indispensable pour enrayer la fuite d'énormes quantités de ressources en provenance des pays en développement sans littoral sous forme de flux financiers illicites, et nous devons prêter assistance aux pays en développement sans littoral qui sont en proie au surendettement ou confrontés à un tel risque.

Nous disposons des outils nécessaires pour éliminer les distances et les inefficacités. Nous disposons également du cadre nécessaire. Il y a cinq ans, nous avons adopté le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, un plan global et ambitieux visant à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, à réduire la pauvreté et à assurer l'intégration des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale. Notre espoir commun est de parvenir à une solution gagnant-gagnant pour les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement. Ils ont tous – et, en fait, nous avons tous – intérêt à emprunter la voie du développement durable.

Nous avons progressé dans certains domaines clefs. Le produit intérieur brut réel par habitant a augmenté dans de nombreux pays en développement sans littoral. Des progrès encourageants ont été constatés en ce qui concerne certains indicateurs liés à la santé, à l'éducation, à l'énergie, à l'égalité des sexes et aux technologies de l'information et des communications. Le Programme d'action de Vienne est désormais mieux intégré dans les stratégies nationales de développement et à l'action du système des Nations Unies pour le développement. Des travaux sont en cours en matière de connectivité des transports en vue de mettre en place des couloirs de transit et des couloirs économiques. L'Accord de libre-échange continental africain et l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce offrent aux pays sans littoral des possibilités de s'intégrer aux marchés extérieurs et aux chaînes de valeur mondiales.

Les pays en développement sans littoral ont également tiré parti des modestes augmentations de l'aide publique au développement qui leur a été accordée depuis 2014, ainsi que de l'augmentation de l'aide au commerce et de la coopération Sud-Sud. Il s'agit là d'un progrès sur lequel il convient de s'appuyer alors même que les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à des difficultés majeures, et qu'il reste encore beaucoup à faire.

Leur niveau d'intégration commerciale reste faible. Il représente moins de 1 % des exportations mondiales. Plus de 80 % de leurs exportations sont des produits primaires et des ressources naturelles. Les infrastructures demeurent inadaptées. L'investissement étranger direct, qui constitue souvent un facteur essentiel pour renforcer la compétitivité, a continué de

diminuer. Et comme tous les pays, les pays en développement sans littoral subissent les effets de plus en plus marqués de la crise climatique mondiale.

Ces problèmes sont même aggravés et la croissance est encore plus limitée pour les 17 pays sans littoral qui sont aussi les pays les moins avancés. Ils sont fortement tributaires de l'aide publique au développement, d'où la nécessité d'accroître cette aide, de la rendre prévisible et de faire en sorte que les gouvernements puissent l'orienter plus efficacement en fonction des priorités nationales.

L'examen à mi-parcours est l'occasion d'évaluer et de renouveler nos travaux, ainsi que de renforcer la cohérence et la synergie entre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres cadres internationaux pertinents. Les partenaires de développement doivent œuvrer de concert pour mobiliser des ressources intérieures et extérieures et les orienter vers les domaines fortement prioritaires qui favorisent la croissance.

Les nouveaux modes de financement des infrastructures doivent être intensifiés. Nous devrions également aider les pays en développement sans littoral à consolider leur secteur privé et à améliorer l'environnement des affaires. Il est essentiel d'accroître l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités. Et comme toute politique et décision doit s'appuyer sur des données, le renforcement des systèmes statistiques nationaux est également une nécessité.

La déclaration que l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui (A/74/L.7) nous engage à agir afin de faire des pays en développement sans littoral des lieux désenclavés de prospérité et de perspectives d'avenir. Unissons nos forces pour aider les 32 pays en développement sans littoral du monde à opérer des transformations durables et à améliorer le niveau de vie des plus de 500 millions de personnes qui vivent dans ces pays. Le système des Nations Unies, réformé et repositionné, maintient sa ferme volonté d'appuyer les efforts de l'Assemblée.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.7, intitulé « Déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ». Aux fins du déroulement sans heurts des

travaux, toute délégation qui souhaite expliquer sa position est aimablement encouragée à le faire dans la déclaration qu'elle prononcera au cours du débat.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/74/L.7?

Le projet de résolution A/74/L.7 est adopté (résolution 74/15).

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à M. Jan Kickert, Représentant permanent de l'Autriche, et à M^{me} Doma Tshering, Représentante permanente du Bhoutan qui, en tant que cofacilitateurs des consultations, ont fait preuve d'une grande habileté et d'une grande patience dans la conduite des discussions et des négociations complexes sur le projet de résolution. Je remercie également les États Membres de leurs précieuses contributions pour parvenir à un accord sur la question.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste, je voudrais aborder plusieurs questions d'importance concernant le déroulement des séances plénières. Comme annoncé dans le *Journal des Nations Unies*, je tiens à rappeler à tous les orateurs que la durée des déclarations est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre national et à cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe. Les délégations se souviendront que, dans sa résolution 72/313 du 17 septembre 2018, l'Assemblée générale a demandé que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant les réunions de haut niveau. Les participants dont les déclarations sont plus longues sont invités à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui les publiera sur le portail PaperSmart.

Toujours conformément à la résolution 72/313, l'Assemblée recommande l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Je demande toutefois aux orateurs de prononcer leur déclaration à un débit raisonnable, sans perdre de vue le temps imparti, de sorte que l'interprétation puisse être correctement assurée dans les autres langues officielles de l'Organisation. J'invite tous les orateurs à faire preuve de coopération et à respecter le temps imparti pour leurs déclarations, afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste puissent être entendus dans les délais.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe tient tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important examen à mi-parcours. Il s'agit d'un moment décisif pour les pays en développement sans littoral, alors qu'ils entreprennent un examen complet des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et, surtout, dans la définition de la voie à suivre pour en accélérer la mise en œuvre.

Au cours des cinq dernières années, depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne en 2014, il est manifeste que des efforts ont été consentis pour le mettre en œuvre. Malgré ces efforts, les progrès accomplis n'ont pas permis d'atteindre les cibles et les objectifs escomptés. Les 32 pays en développement sans littoral continuent de se heurter à des difficultés particulières en raison de leur éloignement géographique, de l'absence d'accès direct à la mer et de leur isolement par rapport aux marchés mondiaux. Ces obstacles sont amplifiés par le caractère inadapté des infrastructures, la lourdeur des procédures de passage des frontières, les lacunes structurelles et la capacité limitée de faire face aux chocs extérieurs.

Le rapport du Secrétaire général (A/74/383), qui examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne au cours des cinq dernières années, souligne qu'il reste beaucoup à faire pour que les pays en développement sans littoral atteignent les objectifs du Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable. Actuellement, un tiers de la population des pays en développement sans littoral vit encore dans la pauvreté.

Le Groupe souligne que la modernisation des infrastructures joue un rôle essentiel dans la réduction du coût du développement pour les pays en développement sans littoral et, notamment, que la mise en place et l'entretien des infrastructures de transport en transit, des technologies de l'information et des communications et de l'infrastructure énergétique sont indispensables pour aider ces pays à réduire le coût élevé des échanges,

améliorer leur compétitivité et s'intégrer pleinement au marché mondial.

Malgré l'importance du commerce pour la réalisation du développement durable, la participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial demeure relativement marginale. Le Groupe reste préoccupé par le fait que les pays en développement sans littoral représentent moins de 1 % des exportations mondiales. Leur contribution a diminué, passant de 1,19 % en 2014 à 0,98 % en 2018. De nombreux pays en développement sans littoral enregistrent des déficits commerciaux persistants.

Outre ces défis, l'impact des changements climatiques et la variabilité du climat ne cessent de compromettre les efforts déployés par les pays en développement sans littoral pour parvenir à un développement durable. Nombre de ces pays se trouvent dans des régions arides, où les effets des changements climatiques, de la désertification et de la dégradation des terres sont plus manifestes.

Nous nous accordons tous à dire que ces défis ne sont pas insurmontables. Il est indéniable que nous devons redoubler d'efforts si nous voulons garantir le principe fondamental consistant à ne laisser personne de côté, principe qui occupe une place centrale dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action de Vienne fait partie intégrante du Programme 2030, et il est indispensable de le mettre pleinement en œuvre pour que les pays en développement sans littoral puissent atteindre les objectifs de développement durable.

Il est encourageant de constater que nous nous sommes engagés, dans la déclaration politique adoptée il y a quelques minutes (résolution 74/15), à établir des partenariats durables et efficaces entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit et leurs partenaires de développement, ainsi qu'avec diverses parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les jeunes. Nous devrions respecter cet engagement. Le Groupe des 77 et de la Chine tient à exprimer sa profonde gratitude au Représentant permanent de l'Autriche et à la Représentante permanente du Bhoutan ainsi qu'à leurs équipes pour le rôle constructif qu'ils ont joué en tant que facilitateurs de la déclaration politique.

Nous réaffirmons notre ferme attachement à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Vienne et du Programme d'action de Vienne en faveur des

pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et nous encourageons les pays en développement sans littoral, les pays de transit, leurs partenaires de développement, le système des Nations Unies et tous les autres acteurs à mettre en œuvre les mesures arrêtées d'un commun accord dans les six domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne, à savoir les questions fondamentales de politique en matière de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation du commerce, l'intégration et la coopération régionales, la transformation structurelle de l'économie et les moyens de mise en œuvre, de manière coordonnée et cohérente et avec diligence. Le Programme et l'appel à l'action pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, tel qu'il figure dans la déclaration politique, décrivent les mesures que doivent prendre toutes les parties prenantes. Agissons ensemble et mettons tout en œuvre pour assurer la transformation socioéconomique tant désirée des pays en développement sans littoral. Ces objectifs sont réalisables, et des partenariats solides demeurent indispensables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre du commerce et de l'industrie de l'Eswatini.

M. Khumalo (Eswatini) (*parle en anglais*) : Avec une population d'environ 1,2 million d'habitants et un territoire de plus de 17 000 mètres carrés bordé par l'Afrique du Sud et le Mozambique, le Royaume d'Eswatini a inscrit la transformation économique structurelle au cœur de son programme économique national. À cet égard, le commerce international et la facilitation du commerce, le développement et l'entretien des infrastructures, l'intégration et la coopération régionales, les questions de transit et la mobilisation des ressources sont autant de priorités que le Gouvernement a retenues pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, préparant ainsi la voie à une croissance économique durable. Au-delà des limites inhérentes à l'enclavement, la feuille de route stratégique 2019-2022 du Royaume d'Eswatini recense les défis auxquels le pays est confronté, notamment un déficit budgétaire qui ne cesse de se creuser, des taux de croissance en baisse et notre mauvais classement en ce qui concerne la facilité de faire des affaires. Afin de relever ces défis, cinq secteurs de croissance clés font l'objet d'une attention particulière en vue de leur réforme, à savoir l'éducation et les technologies de l'information et des communications, l'exploitation minière

et l'énergie, l'agriculture, l'industrie manufacturière et agroalimentaire, ainsi que le tourisme.

L'Eswatini met en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, et notre adhésion à diverses communautés économiques régionales nous place dans une position avantageuse pour éliminer les goulots d'étranglement qui entravent la circulation de nos biens et services à travers les frontières. La transition vers la libéralisation du commerce des services dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la Zone de libre-échange tripartite et de la Zone de libre-échange continentale africaine constituera donc un élément fondamental pour renforcer l'interconnectivité, dont l'absence continue de faire obstacle à la pleine intégration commerciale à laquelle mon pays aspire.

Les sept secteurs prioritaires communs qui seront libéralisés dans ces blocs économiques régionaux, à savoir les communications, la finance, les affaires, les transports, le tourisme, l'énergie et la construction, nous permettent de croire à une coopération régionale émergente, renforcée et résiliente sur le continent africain. Nos politiques industrielles et commerciales visent à promouvoir la valeur ajoutée et l'enrichissement des produits primaires locaux en produits transformés de haute valeur, contribuant ainsi au développement de chaînes de valeur complètes dans des secteurs clés de l'économie nationale. L'objectif principal est de diversifier les produits et d'augmenter de 5 % la contribution des exportations au produit intérieur brut. Une étape importante dans ce domaine est l'aménagement et la désignation en cours de deux zones économiques spéciales autour de notre tout nouvel aéroport, ainsi que d'un parc scientifique et technologique.

Nous rappelons que l'Eswatini est actuellement le premier pays d'Afrique en termes de commerce transfrontalier, un résultat attribuable à un certain nombre de réformes de facilitation du commerce que le pays a entreprises, notamment l'adoption d'une feuille de route nationale qui sert de guide pour la mise en œuvre de nos engagements internationaux et régionaux en matière de facilitation du commerce.

Cette feuille de route a pour ambition de faciliter la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement commerciale moderne, sûre et sécurisée afin de réduire les coûts et les délais commerciaux de 30 % d'ici à 2022. Afin de concrétiser cette ambition, le Royaume a retenu

au total sept initiatives stratégiques, à savoir des arrangements institutionnels de facilitation du commerce, un portail d'informations commerciales, des systèmes de mesure des performances en matière de facilitation du commerce, la gestion de la conformité et des risques, la coopération entre les douanes, la mise en place d'un guichet unique national – comprenant une gestion coordonnée des frontières et une analyse des processus commerciaux – et l'intégration régionale.

Enfin, la mise en œuvre des obligations qui nous incombent en vertu du Programme d'action de Vienne est essentielle pour favoriser la croissance économique et améliorer le niveau de vie. L'assistance technique et financière, notamment aux fins du renforcement des capacités et de la capitalisation de nos institutions de développement financier, reste nécessaire et essentielle pour garantir la mise en œuvre effective de ces programmes.

M. Jooma (Malawi) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral s'est réunie et a adopté le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dont l'objectif était de relever les défis auxquels se heurtaient ces pays. Nous sommes de nouveau réunis aujourd'hui – à mi-parcours de la décennie de mise en œuvre de ce noble Programme d'action. Nous avons indéniablement réalisé des progrès, mais force est de reconnaître que nous n'avons pas répondu aux attentes. Dans certains pays, la croissance économique a ralenti, les flux d'investissements étrangers directs ont diminué et la part des exportations mondiales a également reculé. Nous avons surmonté des obstacles et fait face à de nouveaux défis, mais il ne fait aucun doute que nous avons également saisi les nouvelles possibilités qui se sont présentées.

Alors que nous partageons nos expériences à cette réunion d'examen, nous devons prendre le temps de déterminer les moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne au cours des cinq années qui restent. À cette fin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour avoir facilité la convocation de cette réunion. Le Malawi attache une grande importance au Programme d'action de Vienne. Nous ne pouvons accéder à la mer qu'en passant par la Tanzanie, le Mozambique et l'Afrique du Sud, ce qui entraîne des coûts de transport

élevés qui, conjugués à une faible production d'énergie, au coût élevé des technologies de l'information et des communications et aux effets des changements climatiques, nuisent à la compétitivité de nos exportations et rendent nos importations très chères.

C'est pourquoi le Gouvernement malawien a rapidement intégré le Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable dans sa stratégie nationale, ainsi que les stratégies sectorielles, telles que le plan directeur national des transports, qui relève des compétences de mon ministère. Toutefois, je tiens à souligner que l'absence de ressources suffisantes demeure le principal défi à la mise en œuvre de ces stratégies. Nous mettons actuellement en œuvre un certain nombre de projets d'infrastructure dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications tout en créant un environnement propice au développement du secteur privé.

Il existe également des possibilités au niveau régional permettant de concrétiser les ambitions exprimées dans le Programme d'action de Vienne. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique, parrainé par l'Union africaine, et le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit, appuyé par le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sont des initiatives continentales qui visent à améliorer les couloirs de transit et à harmoniser, à rationaliser et à uniformiser les règles et réglementations dans le but de promouvoir une circulation fluide des marchandises et des personnes et en fin de compte, de réduire les frais de transport et de transit.

Avant de terminer, je voudrais rappeler que les défis auxquels les pays sans littoral sont confrontés ont une incidence directe sur l'aspiration énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté. C'est pourquoi, alors que nous nous rappelons les rôles qui nous ont été confiés dans le Programme d'action de Vienne, nous devrions profiter de cette réunion d'examen pour nous pencher également sur les lacunes auxquelles nous sommes confrontés et nous employer à trouver les moyens de les combler. Si nous convenons tous que les pays en développement sans littoral ont des besoins de développement particuliers et uniques, il devrait également être facile de convenir que ces pays ont besoin de

ressources particulières pour relever les défis auxquels ils se heurtent.

M. Holte (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Les pays en développement sans littoral comptent parmi les pays les plus vulnérables du monde. Un tiers de leur population vit toujours dans l'extrême pauvreté. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'élève à 6%. Les pays en développement sans littoral sont aussi très vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques, qui se manifestent par la sécheresse, la désertification et la perte de biodiversité.

Les pays en développement sans littoral doivent faire face à une combinaison unique d'obstacles liés à la situation géographique, aux transports, aux infrastructures, au passage des frontières, à la dépendance à l'égard des produits de base et à une faible productivité. Toutefois, ces obstacles ne sont pas insurmontables, et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 offre une solution pour les surmonter. Il est vrai que des progrès notables ont déjà été réalisés. Le secteur de l'exportation dans son ensemble s'est diversifié. Le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité est passé de 49 à 56% dans les pays en développement sans littoral. Certains couloirs commerciaux en Afrique, notamment le couloir trans-Kalahari, ont atteint les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne en ce qui concerne l'amélioration des conditions de transit.

Les pays nordiques sont conscients des défis que pose l'enclavement, et apportent leur appui en tant que partenaires pour surmonter ces obstacles. Les niveaux de l'aide publique au développement que nous fournissons sont parmi les plus élevés du monde, atteignant l'objectif fixé par l'ONU de 0,7% du revenu national brut, dans le cas du Danemark, et de 1% du revenu national brut pour la Norvège et la Suède. Notre aide publique au développement est destinée aux États les plus vulnérables. Par exemple, mon pays a systématiquement augmenté le pourcentage de son aide réservée aux pays les moins avancés, de 48% en 2016 à 53% en 2018, et il entend continuer à l'augmenter. Une part importante de cette aide est allouée aux États enclavés.

Nous appelons les autres pays à accroître leurs financements en faveur des États en développement

sans littoral en matière d'atténuation des risques climatiques ainsi que de réduction des risques de catastrophes et d'interventions en cas de catastrophe, où des financements plus importants sont nécessaires. Dans ces deux domaines, les pays en développement sans littoral sont durement touchés par les effets des crises auxquelles elles n'ont que peu contribué, voire pas. Tandis que nous œuvrons de concert en tant que communauté mondiale pour réduire les menaces posées par les changements climatiques, nous devons également nous montrer solidaires envers ceux qui sont le plus durement touchés par leurs effets et les aider à renforcer leur résilience.

Les pays nordiques se félicitent des progrès accomplis pour attirer les investissements privés et établir des partenariats public-privé dans de nombreux États en développement sans littoral. Des mesures importantes ont également été prises pour mobiliser des fonds supplémentaires au niveau national en faveur du développement. Il nous reste cependant un long chemin à parcourir et nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre les flux financiers illicites.

Les programmes de facilitation des échanges peuvent jouer un rôle majeur en aidant les États en développement sans littoral à accroître le volume de leurs échanges, et revêtent une grande importance pour les pays nordiques. Mon pays, la Norvège, est le plus grand donateur du Programme d'appui à la facilitation des échanges de la Banque mondiale, et nous sommes réellement convaincus qu'à long terme, le commerce ouvrira d'importantes perspectives économiques aux pays en développement sans littoral.

En conclusion, les États en développement sans littoral sont confrontés à de nombreux défis, mais tous peuvent être relevés grâce à des politiques et des partenariats adéquats. Nous, les pays nordiques, restons des partenaires fiables des pays en développement sans littoral.

M. Ashikbayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Paraguay, en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, et la Haute-Représentante, M^{me} Utoikamanu, et son équipe pour les efforts résolus qu'ils ont déployés en vue de préparer cet examen, ainsi que l'Autriche et le Bhoutan pour avoir facilité la déclaration politique (résolution 74/15).

Le Kazakhstan a toujours été en première ligne pour aider les pays en développement sans littoral à surmonter leurs désavantages géographiques. Nous

avons ainsi convoqué la première conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral à Almaty, en 2003, et par la suite, nous avons accueilli la réunion ministérielle des pays en développement sans littoral sur le commerce et le transport à Astana, l'année dernière, en vue de lancer le processus préparatoire du présent examen.

Je voudrais présenter brièvement notre analyse des progrès accomplis et des défis à relever dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. En ce qui concerne les questions fondamentales de politique en matière de transit, les accords internationaux relatifs au transport en transit ont fait l'objet d'un grand nombre de nouvelles adhésions et ratifications, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Transports internationaux routiers) de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Kazakhstan est devenu membre à part entière de l'OMC, a ratifié l'Accord intergouvernemental sur les ports secs et a négocié activement des arrangements régionaux de facilitation du transit et du transport sous les auspices de l'Organisation de coopération de Shanghai et de l'Union économique eurasiatique.

Nous avons également fait des progrès en matière de connectivité et de développement des infrastructures de transport. L'amélioration des infrastructures de transport a un effet multiplicateur pour nos économies en pleine croissance. Le Kazakhstan compte améliorer davantage son potentiel de transit et de transport et développer le centre de transport multimodal eurasiatique. À cette fin, nous mettons en œuvre un programme national, connu sous le nom de Nurly Zhol, pour renforcer l'intégration eurasiatique et permettre à notre pays de jouer un rôle clef dans l'initiative chinoise « Une Ceinture et une Route ». Dans le cadre de ce programme, nous avons construit plus de 2 500 kilomètres d'infrastructures ferroviaires, reconstruit 12 000 kilomètres d'autoroutes, ouvert le couloir de transit routier entre l'Europe occidentale et la Chine occidentale, construit le port sec de Khorgos Gateway à la frontière avec la Chine et modernisé les ports d'Aktau et de Kuryk au bord de la mer Caspienne. Aujourd'hui, les 11 couloirs de transit internationaux du Kazakhstan – cinq couloirs ferroviaires et six couloirs routiers – permettent de transporter des marchandises de l'Europe vers l'Asie beaucoup plus rapidement que par voie maritime et à un prix moins

élevé que par voie aérienne. En outre, nos 11 aéroports ont récemment adopté le régime ciel ouvert.

Les pays en développement sans littoral ont réalisé des progrès importants dans le renforcement de la connectivité numérique et énergétique, ce qui est une autre grande priorité. Les nouvelles technologies et l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et des communications, notamment grâce à des partenariats public-privé, revêtent également une importance stratégique pour le Kazakhstan. Mon pays met en œuvre un programme national, connu sous le nom de Kazakhstan numérique, pour améliorer notre qualité de vie grâce au développement progressif de l'écosystème numérique.

Le commerce international et la facilitation du commerce jouent un rôle primordial dans l'amélioration de la compétitivité des pays en développement sans littoral à l'échelle mondiale. L'introduction de solutions informatiques et de communications pour le commerce en ligne a ouvert de nouveaux horizons à ces pays. En collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Kazakhstan a élaboré un programme d'administration douanière automatisée, connu sous le nom d'ASTANA-1, et un mécanisme de guichet unique pour les opérations de commerce extérieur.

Les efforts du Kazakhstan ont été salués par la Banque mondiale dans son rapport *Doing Business 2020*, dans lequel notre pays a été classé au vingt-cinquième rang mondial. La transformation structurelle de l'économie, qui fait également partie de nos priorités, est essentielle pour réduire les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral en termes de création d'emplois, de renforcement des capacités productives locales et de réduction de la pauvreté et des inégalités. Le Kazakhstan encourage la transformation structurelle de l'économie grâce à la création d'industries durables, à la modernisation des procédures commerciales et au renforcement de l'appui apporté aux petites et moyennes entreprises (PME). Récemment, plus de 1 200 nouvelles entreprises industrielles ont été créées, et 24 nouveaux secteurs manufacturiers ont vu le jour grâce aux technologies de pointe.

Malgré tous les efforts qui ont été déployés, nos pays se heurtent toujours à des difficultés s'agissant de diversifier leurs structures d'exportation et de renforcer leurs capacités commerciales. Nous sommes conscients que pour obtenir de bons résultats dans les années qui restent pour la mise en œuvre du Programme d'action de

Vienne, les pays en développement sans littoral doivent concentrer leurs efforts sur plusieurs questions, telles que le développement et la modernisation des couloirs de transport et de transit internationaux, l'application intégrale et effective des accords qui ont déjà été signés, l'amélioration et l'harmonisation de nos réglementations douanières, la rationalisation des procédures frontalières grâce à l'introduction du commerce sans papier et de guichets uniques, l'intégration de nos PME dans les marchés régionaux et mondiaux, la réduction de notre dépendance à l'égard des matières premières, l'augmentation de l'efficacité des réseaux et des systèmes de transmission et du niveau de consommation d'énergie renouvelable, la mise à disposition de technologies de l'information et des communications plus abordables et la promotion de nouveaux moteurs technologiques tels que le réseau 5G, l'Internet des objets, l'informatique en nuage, l'intelligence artificielle et les mégadonnées, le partage d'expériences et la collecte et l'analyse de données ventilées pour faire le suivi des progrès accomplis.

Un certain nombre de ces mesures ont été approuvées à la récente réunion consultative des chefs d'État d'Asie centrale, tenue à Tachkent. Durant cette réunion, les dirigeants de cinq États d'Asie centrale, qui sont tous des pays sans littoral, ont préconisé le renforcement de la coordination et de la coopération régionale en vue d'améliorer leurs capacités de transport et de transit, de garantir un accès stable aux ports maritimes et aux marchés mondiaux, de développer les infrastructures et de mettre en place un système logistique international moderne. Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral jouera un rôle déterminant dans tous ces efforts.

En effet, pour mettre en œuvre ces priorités et surmonter les contraintes liées aux capacités, nous devons mobiliser des fonds prévisibles à long terme par l'intermédiaire de mécanismes de coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. Nous devons tirer parti de nouveaux fonds et initiatives de développement des infrastructures, tels que le nouveau Fonds de la Route de la soie et les initiatives d'infrastructure dirigées par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement.

Outre l'aide publique au développement, l'aide pour le commerce, les transferts de fonds et les investissements du secteur privé sont également des sources importantes de financement. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur la proposition pilote du Kazakhstan de créer un centre régional des Nations Unies pour les objectifs de développement durable ayant pour mandat

d'aider les pays en développement sans littoral d'Asie centrale et l'Afghanistan dans des domaines tels que l'investissement, l'appui aux petites et moyennes entreprises et le développement de notre potentiel de transit et d'exportation.

En tant que Président du Groupe des pays en développement sans littoral au niveau mondial pour 2020-2021, le Kazakhstan compte établir une coopération étroite avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, institutions financières, partenaires de développement, pays de transit et secteur privé concernés afin de renforcer la cohérence dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne. Toutes ces actions font partie intégrante du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres processus mondiaux.

Le Kazakhstan, qui est un fervent partisan du système commercial multilatéral, aura le privilège d'accueillir la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce dans notre capitale, Nour-Soultan, en juin 2020. En outre, nous prévoyons d'accueillir une réunion ministérielle spéciale des pays en développement sans littoral en marge de la Conférence. Nous demandons instamment à tous les États Membres et aux autres parties prenantes de saisir l'occasion offerte par ces réunions pour débattre des questions cruciales auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral.

Nous avons également l'intention de lancer les préparatifs de l'examen Almaty+20, qui coïncidera avec l'examen du Programme d'action de Vienne après 10 ans. Le Kazakhstan coordonnera les efforts collectifs des pays en développement sans littoral, en étroite coopération avec les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, afin d'exploiter toutes leurs synergies pour former un bloc de négociation solide dans toutes les instances pertinentes, afin de faire entendre haut et fort notre voix. Un élan déterminé et des efforts résolus permettront de donner plus d'impulsion à nos aspirations pour le Programme d'action de Vienne et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable proclamée en septembre. Ce n'est qu'alors que nos peuples pourront connaître la paix, la sécurité, la stabilité économique et la prospérité qu'ils méritent.

M. Siphandone (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président pour son leadership et pour avoir organisé la présente séance sur le suivi de la deuxième

Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao attache une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Nous avons intégré et mis en œuvre des mesures portant sur ses domaines prioritaires dans le cadre de notre plan et stratégie de développement national, en particulier dans les domaines de l'infrastructure, de la facilitation du commerce et des systèmes de transport en transit. Tel qu'il ressort de notre rapport à mi-parcours, nous avons fait des progrès considérables à ce jour, ce qui a contribué à accélérer notre développement socioéconomique, à améliorer le bien-être de nos populations et à renforcer la connectivité régionale de notre pays et l'intégration de son économie dans les systèmes régionaux et mondiaux.

En ce qui concerne le développement des infrastructures, le Gouvernement lao a adopté et introduit une politique visant à désenclaver la République démocratique populaire lao. Cette idée repose sur la conviction que le pays peut devenir une voie de transit intérieure que les pays de la région peuvent utiliser comme centre de commerce et de communications. À cette fin, le Gouvernement lao a beaucoup investi dans l'amélioration et le développement de ses infrastructures et services de transport, en particulier dans ses efforts visant à mettre en place un système de transport efficace et fiable pour les itinéraires de transit et le transport transfrontalier. Le développement de couloirs économiques, la construction de ponts reliant la Thaïlande et le Myanmar et la mise en place de six grands projets ferroviaires dans le cadre de notre plan stratégique ferroviaire pour la période 2016-2030, y compris la coopération ferroviaire entre la Chine et la République démocratique populaire lao dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », en sont des exemples.

En ce qui concerne le commerce international et la facilitation du commerce, notre politique est largement façonnée par des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux, notamment dans le cadre de la zone de libre-échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Organisation mondiale du commerce. Au niveau national, nous avons créé en 2018 un comité national de facilitation des échanges qui a pour mandat de surveiller, de superviser et de faciliter les échanges et les opérations commerciales dans le pays. Tout récemment, le mois dernier, le Gouvernement

lao a déposé son instrument de ratification de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

En dépit des progrès réalisés, la République démocratique populaire lao continue de se heurter à de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en raison de contraintes financières, de l'insuffisance de la logistique et des installations telles que les ports secs et les centres de distribution, de la lourdeur des réglementations douanières, des faibles niveaux de capacité de production et de technologie et de l'insuffisance des ressources humaines, ainsi que de la diversification limitée des exportations et de la compétitivité qui en découle.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer les efforts que nous déployons pour accélérer la réalisation des objectifs primordiaux du Programme d'action de Vienne en continuant d'investir dans les domaines qui en ont besoin et en renforçant les partenariats avec les pays de transit, les partenaires de développement et le secteur privé pour mettre en œuvre efficacement le Programme d'action au cours des cinq prochaines années.

M^{me} Saidmurodzoda (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour saluer les efforts de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, et du Président et des autres membres du Bureau du Groupe des pays en développement sans littoral pour leur direction active et leur participation à la préparation et à l'excellente organisation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

Il est important de souligner que les pays en développement sans littoral sont confrontés à des problèmes spécifiques qui les désavantagent en termes de temps et de coûts financiers pour le transport des marchandises, car leur transport par voie terrestre est beaucoup plus coûteux que par voie maritime. Comme d'autres pays d'Asie centrale, le Tadjikistan n'a pas accès à des ports. À cet égard, la liberté de transit, ainsi que l'infrastructure et le soutien logistique aux transports maritimes, sont importants pour leurs perspectives de développement. Pour accéder aux ports maritimes, le Tadjikistan est obligé d'utiliser les territoires d'autres pays pour le transport maritime. Afin de normaliser et d'harmoniser ses procédures et ses règles, le Tadjikistan a ratifié neuf conventions et accords internationaux. En 2014, le

Tadjikistan est également devenu membre à part entière de l'Organisation mondiale du commerce, dont les règles prévoient la liberté de transit. Dans le but de faciliter les opérations d'exportation, d'importation et de transit, nous avons lancé cette année un projet pilote pour un portail à guichet unique et un portail commercial.

Le concept d'élargissement de notre capacité institutionnelle à développer des liens commerciaux et de transport se reflète également dans notre stratégie nationale de développement pour 2030. L'un de nos objectifs de développement est de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons en matière de communications pour devenir un État de transit, et nous devons souligner que nous avons fait des efforts pour développer l'infrastructure des transports. Le Gouvernement a attiré des investissements de plus de 2 milliards de dollars, grâce auxquels plus de 2 200 kilomètres de routes et 240 ponts ont été construits ou remis en état, dont six revêtent une importance régionale et ont une frontière commune avec l'Afghanistan. Onze autres projets d'investissement totalisant plus de 670 millions de dollars sont également en cours de réalisation.

En ce qui concerne le développement futur des infrastructures de transport dans le cadre des programmes de l'État, nous cherchons à attirer d'importants investissements étrangers. La mise en œuvre de projets d'investissement de l'État dans le domaine des transports a permis d'augmenter le volume des échanges commerciaux et de réduire le temps de trajet d'une région à l'autre de 10 heures à quatre ou cinq heures. L'un des principaux objectifs du Programme d'action de Vienne est d'aider des pays comme le Tadjikistan à surmonter les difficultés liées à leur isolement et à leur dépendance vis-à-vis des matières premières afin de renforcer leur participation au commerce mondial.

Au cours des années qui ont suivi l'accession du Tadjikistan à l'indépendance, nous avons constaté un certain nombre de réalisations importantes. La croissance annuelle de notre produit intérieur brut est supérieure à 7%. Avec l'adoption d'un programme d'État pour la promotion des exportations par rapport aux importations pour la période 2016-2020, le volume de nos exportations a augmenté, et la mise en œuvre du projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud, CASA-1000, a également contribué à accroître le commerce régional. Aux fins de l'intégration et de la coopération, le Tadjikistan a accédé et est devenu partie à un certain nombre d'accords-cadres multilatéraux, notamment dans

le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai, de l'Export Control Organisation et du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, qui ont tous simplifié les procédures pour nos chauffeurs routiers transportant des marchandises et des passagers internationaux dans la région. Après l'adoption du Programme d'action de Vienne, le Tadjikistan a placé la tâche de transformation économique au centre de ses plans nationaux de développement, ce qui est reflété dans notre stratégie nationale de développement pour 2030, et cette année nous avons également déclaré que l'industrialisation était notre quatrième domaine prioritaire de développement économique.

Beaucoup a déjà été fait pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, mais il reste diverses questions non résolues, que d'autres dans cette salle ont déjà examinées, et qui concernent également la République du Tadjikistan. Nous pensons qu'il faudrait mettre un accent particulier sur le développement et l'expansion de systèmes de transport maritime efficaces et sur le développement des transports, y compris la logistique, le renforcement de la compétitivité, l'expansion du commerce, la coopération régionale et l'encouragement de la croissance économique et du développement durable. À cette fin, il sera essentiel d'élaborer et de mettre en œuvre des projets régionaux avec l'aide de donateurs qui peuvent contribuer à assurer un accès libre, efficace et économique à la mer, à réduire les coûts d'exploitation des transports et du commerce, à développer des couloirs de transport et de transit reliant les pays en développement sans littoral afin de réduire le temps passé dans les couloirs de transit et aux frontières, à concevoir des transports mixtes qui assurent des transferts efficaces d'un type de transport à un autre, et à améliorer la logistique en créant des centres régionaux de transport et de logistique.

En conclusion, nous voudrions souligner que le Tadjikistan a une politique de la porte ouverte et que nous sommes prêts à coopérer.

M. Sougoumi (Tchad) : Cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, nous voici venus aujourd'hui au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour faire son examen à mi-parcours tiré des enseignements des expériences passées et dégager des perspectives en vue d'accélérer sa mise en œuvre pour les années à venir. Le Programme d'Action de Vienne, cet important cadre de développement global décennal, visant à résoudre les obstacles structurels des

pays en développement sans littoral par des mesures axées sur les six domaines prioritaires, cadre parfaitement avec les conditions, les besoins et les priorités de nos pays, dans la ligne droite du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Point n'est besoin de souligner que le manque d'accès maritime direct fait subir aux pays en développement sans littoral des coûts de transports exorbitants, affectant fortement leurs échanges commerciaux et entravant leur compétitivité et leurs efforts de développement.

Le Tchad, un des pays les moins avancés et sans littoral, souffre durement de l'entrave structurelle que constitue l'enclavement. À l'enclavement extérieur s'ajoutent des difficultés de communications sur le plan intérieur, qui rendent l'accès de certaines régions aléatoire. Des efforts importants ont été déployés par le Gouvernement tchadien, notamment dans le domaine des infrastructures à l'intérieur du pays. Le Tchad fait également partie de plusieurs initiatives bilatérales, sous-régionales et régionales visant à intensifier l'interconnexion routière et ferroviaire en Afrique. L'on peut citer l'exemple des projets d'extension du chemin de fer camerounais et soudanais vers le Tchad, des différents projets d'infrastructure du Groupe de cinq pays du Sahel et du projet de la route transsaharienne.

Dans le domaine de la facilitation du commerce, l'on peut citer l'adoption, depuis 2014, des mesures visant la modernisation des administrations fiscale et douanière, à l'exemple du projet de migration du système douanier automatisé SYDONIA++ vers SYDONIA World, financé par la Banque mondiale et la réalisation, à la demande du Gouvernement tchadien, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de l'examen de la politique d'investissement en vue de réaliser les objectifs de développement durable 1, 2, 10 et 17. En outre, le Tchad est en train de boucler, avec l'assistance technique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'élaboration du plan directeur d'industrialisation et de diversification. L'objectif principal de ce plan directeur est d'asseoir une industrialisation de l'économie permettant de sortir le pays de la dépendance du pétrole d'une part, et d'autre part, de diversifier la structure de la production pour répondre au mieux à la vulnérabilité d'une économie dominée par une monoproduction ou une très faible contribution de produits, pour migrer progressivement et irréversiblement vers une économie diversifiée et tirée par les produits manufacturés.

Dans le cadre du programme économique régional de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les chefs d'État, lors du sommet extraordinaire de la CEMAC tenu à Yaoundé le 22 novembre 2019, ont retenu plusieurs projets prioritaires parmi lesquels la connectivité des villes frontalières tchadiennes au réseau électrique camerounais et le projet de fibre optique pour réduire le coût des communications téléphonique et d'Internet. Sur le plan de l'intégration sous-régionale et régionale, des avancées ont été enregistrées avec l'effectivité de la libre circulation des personnes dans la zone CEMAC et l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui constitue un grand espoir pour le Tchad, qui a été l'un des tout premiers pays à signer et ratifier le Traité y relatif.

Toutefois, en dépit de ces avancées, beaucoup reste à faire pour relever les multiples défis. Au Tchad, des défis, et non des moindres, demeurent dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Vienne. Ainsi, la persistance des conflits dans notre voisinage immédiat et l'insécurité provoquée par les attaques terroristes de Boko Haram continuent à avoir des répercussions très négatives sur l'ensemble de l'économie tchadienne. Toutes nos exportations et importations avec le Nigéria, un des principaux partenaires économiques du Tchad, la Libye et la République centrafricaine, sont arrêtées, causant un énorme manque à gagner. De plus, la stagnation, ces dernières années, dans l'amélioration des infrastructures de transport, l'éloignement des principaux marchés, les systèmes logistiques inefficaces et les prélèvements de toutes sortes effectués sur le principal corridor des transports routiers constituent des difficultés persistantes entravant les flux commerciaux avec l'extérieur et les actions de développement de manière générale.

Au regard des défis mentionnés ci-haut, un engagement soutenu de la communauté internationale en faveur des pays en développement sans littoral, en particulier ceux comme le Tchad, qui sont confrontés à des défis économiques et sécuritaires, est plus que jamais indispensable.

En effet, mon pays, qui est pleinement engagé dans la lutte contre le terrorisme qui ravage le Sahel et le bassin du lac Tchad, consacre près de 30 % des recettes budgétaires pour supporter les coûts des efforts sécuritaires. Ces coûts, couplés aux difficultés budgétaires occasionnées par la chute des cours du pétrole depuis 2015, ont sérieusement impacté la situation économique

et financière du pays, réduisant ainsi significativement la capacité de l'État à mettre pleinement en œuvre les programmes de développement à l'instar du programme national de développement 2017-2021, du Programme d'Action de Vienne et du Programme 2030.

Nonobstant toutes ces difficultés, le Gouvernement tchadien demeure plus que jamais engagé sur le front de la lutte contre la pauvreté et pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Pour ce faire, le Tchad compte sur l'appui de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, publics et privés, pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son plan national de développement 2017-2021, articulation quinquennale de la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons », qui a pour objectifs de consolider les bases de la bonne gouvernance et de l'état de droit et de créer les conditions d'un développement durable à travers, entre autres choses, le développement d'une économie diversifiée et compétitive.

Je voudrais conclure mon propos en lançant un appel à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, publics et privés, à renforcer l'appui aux pays en développement sans littoral, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, dont le Programme d'Action de Vienne fait partie intégrante.

M. Arriola Ramírez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des pays en développement sans littoral.

Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance plénière de haut niveau consacrée à un examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous aujourd'hui et de son engagement en faveur du programme concernant les pays en développement sans littoral. Je remercie par ailleurs la Secrétaire générale adjointe Fekitamoeloa Katoa 'Utoikamanu, Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de son dévouement et de son appui à la cause des pays en développement sans littoral et des efforts qu'elle et son équipe ont déployés dans le cadre des préparatifs de cet examen à mi-parcours.

Au cours des négociations intergouvernementales sur l'ambitieuse déclaration politique que nous venons

d'adopter (résolution 74/15), les pays en développement sans littoral, de concert avec les pays de transit et les partenaires de développement, ont examiné et évalué nos progrès, nos lacunes, nos besoins et surtout, la voie à suivre pour accélérer la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne. À cet égard, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements aux facilitateurs de la déclaration politique – S. E. M^{me} Doma Tshering, Représentante permanente du Royaume du Bhoutan, et S. E. M. Jan Kickert, Représentant permanent de l'Autriche – pour le rôle de premier plan qu'ils ont joué durant les négociations et pour leur participation active aux préparatifs du présent examen à mi-parcours.

Au cours des cinq premières années du Programme d'action de Vienne, le taux de croissance annuel du produit intérieur brut par habitant des pays en développement sans littoral a diminué et l'indice de développement humain est resté inférieur à la moyenne mondiale. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'à l'accès à l'eau potable. De même, l'accès aux technologies de l'information et des communication s'est accru. L'intégration régionale a été renforcée et des progrès importants ont été réalisés en termes de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres instruments pertinents aux niveaux régional et mondial dans le domaine du transport et du transit.

Toutefois, il est clair aussi que malgré nos efforts collectifs, les progrès réalisés ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne. La participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial a baissé. Nous n'avons pas suffisamment progressé dans la diversification de nos économies, et notre vulnérabilité aux effets négatifs des changements climatiques n'a pas diminué. Nos pays demeurent touchés de manière disproportionnée par la désertification, l'érosion des sols, la sécheresse et le recul des glaciers. Malheureusement, un tiers de notre population vit encore dans l'extrême pauvreté.

Dans ce contexte, il est important de souligner que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît les besoins spécifiques des pays en développement sans littoral et met l'accent sur la nécessité d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en tant que partie intégrante du Programme 2030.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que le moment est venu pour nous tous d'unir nos efforts par le biais de partenariats transparents, durables et efficaces, afin que notre situation géographique ne soit pas une raison d'isolement mais plutôt d'interconnexion avec le monde. Il est temps pour la communauté internationale de traduire dans les faits le principe de ne laisser personne de côté. Le moment est clairement venu pour nous de mettre en œuvre l'appel à l'action et d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Je voudrais tout d'abord remercier l'Autriche et le Royaume du Bhoutan pour les efforts qu'ils ont déployés en tant que cofacilitateurs des négociations concernant la déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Nous félicitons également le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour son appui tout au long du processus préparatoire.

Tout en examinant les progrès réalisés à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, nous devons également évaluer les défis à venir. Rappelons-nous que la communauté internationale doit continuer d'aider les pays en développement sans littoral sur la voie de la durabilité et de la résilience.

En effet, le Consensus européen pour le développement confirme à nouveau l'engagement de l'Union européenne à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris, en tenant compte des divers problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral.

Les pays en développement sans littoral sont confrontés à des vulnérabilités spécifiques : vulnérabilité aux effets des changements climatiques, manque d'accès à la mer, éloignement et isolement des marchés mondiaux, tandis que les coûts et les risques élevés du transit imposent de sérieuses contraintes à leur développement, les empêchant souvent de tirer pleinement parti des possibilités de commerce et d'investissement créées par la mondialisation.

M. Amde (Éthiopie), Vice-Président, assume la présidence.

L'Union européenne et ses États membres fournissent plus de la moitié de l'aide publique au développement mondiale et restent de loin le premier bailleur de fonds au monde. Mais pour relever ces défis spécifiques, il faut agir à tous les niveaux pertinents.

Il est devenu évident que les modes de financement antérieurs ne seront pas suffisants pour répondre au Programme 2030; il est essentiel de mobiliser tous les flux de financement disponibles. Pour cela, il est primordial que les pays en développement sans littoral élaborent une vision stratégique de la manière dont ils prévoient de financer leurs objectifs de développement durable. C'est pourquoi nous travaillons avec l'ONU pour aider les pays intéressés à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés.

Les cadres de financement nationaux intégrés rassemblent les divers éléments du Programme d'action d'Addis-Abeba au niveau national et facilitent en même temps la mise en œuvre des objectifs de développement durable par le pays et sous la direction du Gouvernement. Ils définissent une stratégie de financement, aidant les gouvernements à établir des priorités d'action, à gérer les risques et à tirer le meilleur parti de diverses sources de financement.

L'infrastructure commerciale est capitale pour la performance de croissance des pays en développement sans littoral. Les lacunes existantes dans les réseaux d'infrastructure et les inefficacités sectorielles entravent la croissance économique. Des investissements dans les transports sont nécessaires pour renforcer l'interconnectivité.

L'Union européenne reste déterminée à mieux utiliser tous les moyens de mise en œuvre, y compris le renforcement des capacités et la mobilisation d'un plus grand nombre de ressources nationales et d'investissements privés. C'est dans ce contexte que nous avons lancé le Plan d'investissement extérieur pour l'Afrique et le voisinage européen. Le Plan vise à générer jusqu'à 44 milliards d'euros de nouveaux investissements – dans les secteurs présentant le plus grand potentiel de création d'emplois décents et de croissance – allant des villes et de l'agriculture durables à l'énergie, aux transports et aux infrastructures numériques.

L'Union européenne oeuvre également en faveur du financement durable afin d'aider les investisseurs

à identifier et à saisir les possibilités d'investissement écologiquement durable, établissant ainsi un lien entre le financement mondial et les besoins de financement locaux. Nous aidons les pays à surmonter les obstacles qui les empêchent d'accéder aux marchés internationaux et d'attirer des investissements, notamment en mettant en place des réserves de projets pouvant être financés. Le plan soutient l'amélioration du climat d'investissement et facilite le dialogue entre les secteurs public et privé.

L'Union européenne est attachée à la promotion de l'intégration des pays en développement sans littoral dans le système commercial multilatéral. Le soutien à la facilitation des échanges est une composante essentielle de la coopération au service du développement mise en place par l'Union européenne, et nous soutenons ce processus par le biais de notre stratégie d'aide pour le commerce. L'intégration régionale élargit la taille du marché, réduit le coût des intrants, renforce la compétitivité des pays membres et contribue à attirer de nouveaux investissements étrangers directs. Les échanges avec les partenaires régionaux garantiront un meilleur accès des investisseurs et des consommateurs aux biens et services et permettront de réaliser des économies d'échelle.

L'Union européenne soutient les efforts de coopération régionale et se félicite de la création de réseaux régionaux d'énergie renouvelable, car la dépendance énergétique est une source majeure de vulnérabilité économique et une préoccupation majeure pour de nombreux pays en développement sans littoral. La promotion de l'accès aux énergies durables et renouvelables et à l'efficacité énergétique reste essentielle.

Enfin, l'Union européenne est convaincue que le développement économique doit aller de pair avec la protection de l'environnement. Les économies circulaires aident à boucler le cycle de vie des produits grâce à un recyclage et une réutilisation accrue, ce qui augmente la valeur des produits. Dans le même temps, elles peuvent contribuer à une production climatiquement neutre et à une utilisation efficace des ressources, et favoriser l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois. Les chaînes d'approvisionnement durables peuvent garantir que les pays en développement sans littoral soient pleinement intégrés dans la transition mondiale vers la durabilité afin de satisfaire aux objectifs de développement durable et de respecter l'Accord de Paris.

En conclusion, l'Union européenne et ses États membres tiennent à réaffirmer leur volonté inébranlable de travailler avec leurs partenaires des pays en développement sans littoral. Nous poursuivrons notre coopération et notre appui concret à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M. Singye (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres délégations pour remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué l'importante séance d'aujourd'hui et je souscris aux déclarations qui ont été faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des pays en développement sans littoral.

Le Programme d'Action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sa mise en œuvre rapide et efficace contribuera grandement à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bhoutan se félicite de l'examen à mi-parcours et de l'adoption de la déclaration politique (résolution 74/15). Mon pays a eu l'honneur de cofaciliter les négociations intergouvernementales sur la déclaration politique avec l'Autriche, avec laquelle nous avons eu le privilège de travailler. Nous remercions toutes les délégations de leur participation constructive et le Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de son appui.

Les évaluations montrent que les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral ont été mitigés. Il est clair qu'il faut faire davantage et à un rythme plus rapide pour que ces pays puissent atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne dans les cinq années qui restent. L'examen à mi-parcours doit donner l'élan nécessaire à la pleine mise en œuvre du Programme d'action de Vienne par toutes les parties prenantes. Comme l'a mentionné la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il faut de nouvelles politiques et mesures pour atteindre les objectifs du Programme d'ici à 2024.

La transformation structurelle de l'économie et le renforcement des capacités productives, notamment par le développement des compétences, sont des priorités nationales essentielles pour le Bhoutan. Nous cherchons à accroître les investissements dans le tourisme, l'agriculture biologique, l'industrie familiale et les petites industries et à établir un écosystème d'entrepreneuriat afin de mettre en place un cadre d'innovation pour créer des emplois. Conformément à notre objectif national

d'autosuffisance, nous accordons une grande priorité à la mobilisation des ressources intérieures. Grâce à une gestion budgétaire prudente, le Gouvernement royal du Bhoutan est actuellement en mesure de financer jusqu'à 64 % de ses dépenses de développement au moyen des recettes internes. Le Bhoutan met également en œuvre le programme « Bhutan for Life », un mécanisme de financement vert novateur destiné à augmenter les ressources nécessaires pour la préservation de l'environnement.

Le Bhoutan continuera de prendre des initiatives importantes dans le cadre du cycle actuel du plan national de développement pour relever les défis auxquels il est confronté. Étant donné que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle de catalyseur dans la promotion de nos efforts nationaux, nous demandons aux partenaires de développement de nous aider à renforcer les capacités dans ces domaines, ainsi qu'en matière de préparation au commerce électronique et de renforcement des capacités locales. Nous poursuivrons nos efforts pour renforcer les partenariats régionaux et internationaux grâce à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

Pour terminer, nous nous associons à d'autres pays en développement sans littoral pour appeler à la réaffirmation des engagements pris à l'échelle mondiale et au renforcement des partenariats mondiaux afin de répondre aux besoins particuliers de nos pays en accélérant la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Il faut renouveler les engagements et renforcer la solidarité et les partenariats internationaux pour renforcer la résilience et la capacité d'action des pays en développement sans littoral, qui sont parmi les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques.

Nous espérons que les délibérations d'aujourd'hui favoriseront une plus grande solidarité et donneront l'impulsion nécessaire pour répondre aux espoirs et aux aspirations de plus d'un demi-milliard de personnes dans nos 32 pays.

M. Kickert (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

C'est un moment important pour les pays en développement sans littoral alors que nous procédons à un examen approfondi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et que nous examinons ce qu'il reste à faire. Le dernier rapport du Secrétaire général (A/74/113)

montre clairement une chose : nous ne sommes pas en bonne voie de mettre pleinement en œuvre ce Programme. Comme le Programme d'action de Vienne fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut impérativement accélérer sa mise en œuvre pour que les pays en développement sans littoral puissent atteindre les objectifs de développement durable.

Étant elle-même un pays sans littoral, l'Autriche comprend parfaitement les problèmes auxquels les pays en développement sans littoral doivent faire face. C'est pour cette raison que nous avons accueilli la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral à Vienne en 2014, que nous coprésidons le Groupe des Amis à New York et que nous avons accepté d'assumer le rôle de facilitateur, avec le Bhoutan, des consultations sur le document final (résolution 74/15). Nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la déclaration politique de haut niveau par tous les États Membres.

Même si on ne peut pas éliminer la distance physique et l'éloignement, bon nombre des défis liés à l'enclavement peuvent être relevés. L'appui des partenaires de développement est essentiel pour compléter les efforts des pays en développement sans littoral à cet égard. En 2017, l'Autriche a versé 42,7 millions d'euros aux pays en développement sans littoral à titre d'aide publique au développement. La moitié des pays considérés comme prioritaires par l'Autriche font partie de la catégorie des pays en développement sans littoral. Plus récemment, l'Autriche a alloué des fonds humanitaires supplémentaires d'un montant total de 1,4 million d'euros à l'Éthiopie et au Burkina Faso, où les situations de conflit exacerbées par les effets des changements climatiques créent des besoins urgents. Il ne fait aucun doute que nous devons faire preuve de plus de détermination pour accélérer la transition vers une économie climatiquement neutre, circulaire et résiliente et pour renforcer nos engagements au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour l'Autriche, la coopération et l'intégration régionales sont essentielles pour relever les défis de l'enclavement. Nous sommes un pays industriel avec un petit marché intérieur et nous dépendons de notre économie d'exportation. Sur 10 euros que nous gagnons, 6 proviennent de l'exportation. Pour nous, l'impact positif de l'adhésion à l'Union européenne ne saurait être assez souligné, car environ 70 % du commerce

extérieur de l'Autriche est un commerce intrarégional avec d'autres États membres de l'Union européenne.

Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Par conséquent, les pays en développement sans littoral doivent examiner les conditions permettant d'attirer des investissements étrangers directs accrus et plus diversifiés. D'après notre expérience, pour tirer pleinement parti de l'impact du secteur privé, il faut un environnement stable, prévisible et propice à l'investissement. À cette fin, l'état de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, l'égalité des genres et des institutions responsables et transparentes sont des facteurs essentiels de réussite.

En conclusion, alors que nous continuons d'avancer vers la mise en œuvre du Programme 2030, une coopération ciblée avec les 32 pays en développement sans littoral est plus importante que jamais pour transformer leur « enclavement » en « désenclavement ». L'Assemblée peut continuer à compter sur l'Autriche à cet égard.

M. Yabou (Gambie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (A/74/113). Je remercie également le Bhoutan et l'Autriche d'avoir cofacilité le processus de négociations sur la déclaration politique que nous venons d'adopter (résolution 74/15). Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ont été quelque peu mitigés, d'où la nécessité pour toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts.

Les pays en développement sans littoral sont des pays qui se trouvent dans une situation particulière, notamment en ce qui concerne les difficultés qu'ils continuent de rencontrer pour répondre à leurs besoins en matière de transit et de transport. L'Afrique compte à elle seule 16 membres dans la catégorie des pays en développement sans littoral, et la Gambie, en tant que pays côtier, est solidaire de ces pays, alors que nous faisons face collectivement aux problèmes particuliers auxquels ils sont confrontés. Avec l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine et le lancement du Marché unique du transport aérien africain, qui sont des évolutions importantes, il existe désormais de grandes possibilités de faciliter le commerce et le transit entre les pays côtiers et les pays enclavés en Afrique. Il faut tirer parti de ces initiatives

pour faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. L'appui du système des Nations Unies et de toutes les parties prenantes renforcerait assurément la capacité des pays africains sans littoral à tirer parti des avantages de ces accords.

Le rapport du Secrétaire général a également mis en lumière un certain nombre de difficultés auxquelles les pays en développement sans littoral continuent de se heurter dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne. Si le montant de l'aide internationale au développement a augmenté, passant de 24 milliards de dollars en 2014 à 28 milliards de dollars en 2017, le rapport souligne que cette hausse est concentrée dans un petit nombre de pays en développement sans littoral. L'aide publique au développement joue un grand rôle transformateur dans les programmes de développement des pays en développement en général, mais encore plus dans les pays en situation particulière, comme les pays en développement sans littoral. La Gambie invite donc la communauté internationale à accroître son aide publique au développement au profit d'un plus grand nombre de pays en développement sans littoral.

Il faut renforcer la capacité des pays en développement sans littoral à tirer parti des avantages de la facilitation du commerce. Par ailleurs, leur capacité à produire des données statistiques pertinentes pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne doit aussi être améliorée en faisant appel à l'assistance technique du système des Nations Unies, à la communauté internationale et aux partenaires régionaux. Le renforcement de la coopération régionale, par la facilitation du commerce et les investissements dans le développement conjoint d'infrastructures telles que les routes, les réseaux de communication, les réseaux régionaux d'énergie durable et d'autres initiatives régionales entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, peut permettre à toutes les parties prenantes de tirer le meilleur parti des avantages du commerce et des échanges.

À ce propos, notre gouvernement a récemment ouvert le pont Sénégal-Gambie, qui a considérablement réduit la durée des trajets pour les personnes et les marchandises entre le Sénégal et la Gambie, et pour la région dans son ensemble. Nous simplifions également les modalités de passage des frontières et nous améliorons nos installations portuaires, qui servent de voie d'accès pour nos voisins, notamment les pays enclavés. Des plans sont aussi à l'étude pour ouvrir des ports secs à l'intérieur du

pays, afin de faciliter encore plus la libre circulation de marchandises et de services dans la région.

La Gambie est prête à soutenir les initiatives visant à améliorer la connectivité régionale, grâce à une approche intégrée de la simplification de la gestion des passages des frontières et grâce à nos axes de transport régionaux. Nous invitons la communauté internationale à se joindre à nous et à nos voisins pour faciliter la réalisation de nos objectifs d'intégration régionale, qui se traduiront ensuite par des bienfaits pour nos pays sans littoral.

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis pour les pays en développement sans littoral, en particulier l'absence de capacités de renforcement de la résilience dont souffrent la plupart de ces pays. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour fournir l'appui nécessaire au renforcement de la résilience dans les pays en développement sans littoral, et investir davantage dans la réduction des risques de catastrophe, notamment dans la préparation aux catastrophes, l'alerte rapide et l'intervention rapide.

Pour terminer, nous appelons le système des Nations Unies, la communauté internationale et les organisations régionales à accentuer leurs efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Les pays de transit et les pays en développement sans littoral doivent également travailler en partenariat dans leur désir mutuel de faciliter la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M^{me} Raz (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements aux organisateurs de cet examen approfondi à mi-parcours de haut niveau. Je tiens également à remercier la Haute-Représentante et son équipe pour leurs efforts et leur suivi constants en vue de la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. L'Afghanistan accorde une grande importance au Programme d'action de Vienne, car il offre un cadre essentiel et universel pour relever les défis singuliers auxquels sont confrontés les pays sans littoral et les pays en développement, tels que l'Afghanistan.

La connectivité régionale et l'intégration économique sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cibler certaines questions prioritaires, telles que l'expansion du commerce, le développement des infrastructures et

l'augmentation de la croissance économique, pose les bases du développement durable et de la réduction de la pauvreté. En tant que pays en développement sans littoral connaissant des problèmes de sécurité persistants, l'Afghanistan se heurte à un certain nombre de difficultés dans les domaines prioritaires définis par le Programme de Vienne. Le manque d'accès aux marchés régionaux et internationaux est un frein majeur à l'exportation des produits afghans. Nous avons conscience de la vulnérabilité que représente le fait de dépendre d'un seul pays pour l'importation et l'exportation de nos marchandises. Dans le monde complexe d'aujourd'hui, et face à la montée des enjeux géopolitiques dans la région, la fermeture imprévisible de ces routes commerciales a mis au jour l'une de nos principales faiblesses. Nos commerçants étaient soumis à un cadre politique très imprévisible et ils ne savaient pas si leurs marchandises, qui sont généralement des fruits et légumes saisonniers, puisque l'Afghanistan est une économie agricole, pouvaient être exportées au bon moment.

Pour remédier à ce problème, la priorité absolue de notre récent programme de développement économique a été de diversifier nos échanges commerciaux et de relier l'Afghanistan aux marchés extérieurs à la région. Pour ce faire, nous avons non seulement tendu la main à nos pays voisins d'Asie centrale, mais nous sommes également tournés vers d'autres régions, vers les marchés d'Europe et les pays de la région du Golfe. Nous avons investi pour que l'Afghanistan, pays enclavé, devienne un pays relié par voie terrestre. Nous avons investi dans l'ouverture de diverses routes commerciales et de transit, à la fois pour relier l'Afghanistan aux marchés extérieurs à la région et pour construire une voie de transit qui desserve également les économies d'Asie du Sud et d'Asie centrale. L'accord concernant le Couloir lapis-lazuli de transit, de commerce et de transport, signé entre l'Afghanistan, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan, la Turquie et la Géorgie, aide nos commerçants à pénétrer le marché européen. De même, l'accord sur le port de Chabahar entre l'Afghanistan, l'Inde et l'Iran ouvre une autre voie de commerce et de transit. Nous avons également adopté une approche novatrice pour l'ouverture de couloirs aériens. L'Afghanistan a récemment pu ouvrir de tels couloirs avec l'Inde, la Turquie, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Ouzbékistan et l'Indonésie, ce qui a marqué une étape importante dans la croissance du volume de nos exportations et dans le rééquilibrage de notre déficit commercial.

L'Afghanistan a la ferme conviction et la volonté de pouvoir transformer sa situation géographique, qui est une source de vulnérabilité, en une source de stabilité, afin d'améliorer sa connectivité et son intégration économique. Nous devons nous intéresser au potentiel des pays sans littoral. Notre emplacement géographique singulier peut servir de pont entre les marchés régionaux. Par exemple, au nord de l'Afghanistan, il existe un marché riche en énergie, alors qu'au sud, il y a une forte demande en énergie. L'Afghanistan joue un rôle crucial du fait qu'il relie ces marchés, ce qui favorise le développement et la croissance dans la région. Le gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde et le Projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud font partie des nombreux projets qui contribuent à l'approvisionnement en gaz et en énergie de l'Asie centrale aux marchés de l'Inde et du Pakistan en passant par l'Afghanistan.

Ainsi, malgré de nombreux obstacles, l'Afghanistan a pu réaliser de grandes avancées en intégrant le Programme de Vienne aux travaux de son programme de développement économique. Nous avons pu faire des progrès au cours des trois dernières années, notamment dans le cadre de la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui collabore avec nos voisins pour conforter l'Afghanistan dans sa position de carrefour régional pour le transit, le commerce et la connectivité. Nous devons reconnaître que la connectivité régionale n'est pas un sujet de discussion pour des raisons purement économiques, mais que l'examen de cette question est également motivé par des intérêts politiques. Toutefois, ce qui est important, c'est que nous comprenons de mieux en mieux ses avantages et que nous commençons à faire de la connectivité économique régionale une priorité, en la considérant non pas comme un jeu à somme nulle, mais plutôt comme un gain partagé par tous ceux qui y participent.

Il y a des avantages à vivre au XXI^e siècle : l'essor des technologies et des connexions virtuelles. Ces connexions virtuelles ont, plus vite que nos adaptations à la réalité, aidé notre nation à être connectée. De même, les moyens dont nous disposons aujourd'hui rendent tout beaucoup plus simple et rapide. Nous comprenons peu à peu que la croissance et le développement ne profitent plus à un seul pays, mais à tous. Nous avons la chance exceptionnelle de pouvoir penser globalement et de saisir les avantages de la connectivité régionale dans nos gains de marché partagés.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/74/113), publié en juin, fait état de résultats prometteurs dans certains secteurs et met en relief des domaines dans lesquels il convient d'apporter des améliorations, notamment sur le plan commercial. Nous espérons que l'examen à mi-parcours et le rapport du Secrétaire général permettront de comprendre clairement les difficultés auxquels se heurtent toujours les pays en développement sans littoral et proposeront des solutions viables à ces défis. La collaboration est le meilleur moyen de réaliser et de mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, et nous nous réjouissons à la perspective d'un dialogue inclusif avec tous les États Membres.

Nous gardons l'espoir que les objectifs et les cibles énoncés dans le Programme d'action de Vienne seront atteints dans les cinq prochaines années. Toutefois, pour y parvenir, la pleine coopération de la communauté internationale est indispensable, notamment pour les projets d'infrastructures lourdes permettant d'améliorer les liaisons de transport. Les donateurs doivent honorer les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement sans littoral, en particulier ceux qui sont en situation de conflit ou d'après conflit. Grâce à cet appui, des pays comme l'Afghanistan continueront d'œuvrer en faveur du développement durable et d'une paix durable.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous nous associons pleinement à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant permanent de l'Autriche et la Représentante permanente du Royaume du Bhoutan de l'excellent travail qu'ils ont accompli en tant que facilitateurs de la déclaration politique qui a été adoptée aujourd'hui (résolution 74/15).

Alors que nous faisons le bilan des progrès accomplis dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, nous devons reconnaître et saluer l'engagement des pays en développement sans littoral à relever les défis liés à la transformation structurelle de l'économie et à promouvoir la diversification, l'industrialisation, une croissance économique soutenue et inclusive, et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que leurs efforts visant à réaliser ces objectifs. Néanmoins, nous devons également reconnaître que les problèmes structurels auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral ne peuvent pas être résolus isolément. Il

est inacceptable que nos partenaires des pays en développement sans littoral ne jouissent pas des avantages de la mondialisation et de la finance internationale. Par ailleurs, nous sommes de plus en plus préoccupés par la vulnérabilité persistante et grave de ces pays face aux effets délétères et souvent dévastateurs des changements climatiques. Pour relever les défis auxquels font face les pays en développement sans littoral et les pays de transit, nous devons tous, en tant que communauté internationale, agir de concert dans le cadre d'un partenariat mondial.

L'Irlande est fière de ses partenariats de développement avec des pays en développement sans littoral. Dans notre politique de développement international, récemment mise à jour, nous nous sommes engagés à renforcer, à approfondir et à élargir les partenariats existants de l'Irlande avec ces pays et d'autres. La coopération pour le développement n'est qu'un élément du renforcement de nos relations avec nos partenaires de développement. Au cœur de ce partenariat figure un engagement à contribuer à la promotion d'une croissance économique et d'un commerce inclusifs et à soutenir les initiatives qui favorisent le commerce et les investissements.

La vulnérabilité de nombreux pays en développement sans littoral face aux changements climatiques est de plus en plus préoccupante et requiert d'urgence l'attention du système multilatéral. La désertification croissante du Sahel, le recul des glaciers et la dégradation des terres en Asie centrale – pour ne citer que quelques défis – montrent clairement que les pays en développement sans littoral sont les plus menacés par les changements climatiques.

Rien que la semaine dernière, dans le cadre de l'actualisation de notre politique de développement, nous avons lancé à Dublin une nouvelle stratégie de coopération avec nos partenaires de développement africains. Dans le cadre de la stratégie de l'Irlande pour l'Afrique à l'horizon 2025, notre pays compte renforcer ses partenariats politiques avec les pays et les institutions du continent africain. Nous allons mettre en place des cadres pour promouvoir le commerce et les investissements. La moitié des partenaires de développement de l'Irlande en Afrique sont des pays en développement sans littoral, et ils continueront d'être une priorité du programme d'assistance de l'Irlande, avec par ailleurs une vigueur et une approche renouvelées qui privilégient le commerce et les investissements.

L'ouverture et l'accent mis sur le commerce international constituent la pierre angulaire de la stratégie économique de l'Irlande. L'Irlande est un pays qui a grandement bénéficié du commerce international. Le commerce peut être un moteur de croissance économique, et l'Irlande compte renforcer son soutien au système multilatéral fondé sur des règles, dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la clef de voûte, pour permettre aux pays en développement sans littoral de participer à un commerce totalement libre et ouvert et en bénéficier pleinement, notamment par l'intermédiaire de l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC.

La création de la Zone de libre-échange continentale africaine est une évolution dont on ne peut que se féliciter. L'intégration régionale a été essentielle à la réussite de l'Irlande en tant que petite économie ouverte, commerciale et compétitive, et nous espérons que cette zone de libre-échange apportera à l'Afrique la même prospérité que celle que l'intégration européenne a apportée à l'Europe.

Qu'il me soit permis de conclure sur une note optimiste. Même si les défis sont immenses, nous sommes fermement convaincus qu'il existe une volonté politique de les relever et de prendre des mesures concrètes pour insuffler un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M. Edrees (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cette réunion importante qui arrive à point nommé, pour évaluer les besoins et les problèmes des pays en développement sans littoral. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 est un jalon important dans la reconnaissance des besoins et des problèmes particuliers des pays sans littoral. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne vise à produire des effets réels et concrets, et à intégrer les plus de 500 millions de personnes vivant dans les États en développement sans littoral, soit près de 7 % de la population mondiale, occupant environ 12 % des terres émergées de la planète.

S'il est vrai que la mondialisation se développe et apporte des avantages considérables, ceux-ci ne sont pas encore répartis équitablement. Les pays en développement sans littoral ne profitent pas encore pleinement des avantages offerts par la mondialisation. Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue les points suivants, qui permettraient de renforcer la capacité des

pays en développement sans littoral à devenir de véritables partenaires dans les activités internationales de développement.

Premièrement, il importe d'appuyer d'urgence les moyens de production et une transformation structurelle de l'économie. Cet objectif peut être atteint en mettant l'accent sur la diversification économique, les technologies de l'information et des communications, l'énergie et la valorisation du capital humain. Deuxièmement, nous devons passer d'une démarche de résolution des problèmes axée sur des projets à des interventions axées sur les programmes. Troisièmement, il faut renforcer la coopération au-delà des échanges commerciaux, notamment en faveur des projets de développement dans les infrastructures, les transports et l'industrie, afin d'accélérer l'industrialisation des pays en développement sans littoral par l'intégration aux chaînes de valeur régionales et mondiales et la promotion du commerce intrarégional et des zones économiques spéciales. Quatrièmement, il faut attirer les investissements privés, y compris les investissements étrangers directs. Cinquièmement, nous appelons au renforcement de la coopération Sud-Sud avec la participation des partenaires, ainsi que de la coopération entre les organisations sous-régionales et régionales. Sixièmement, l'aide publique au développement demeure essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et doit être en phase avec les priorités nationales et les stratégies de développement des pays bénéficiaires.

L'Égypte a toujours eu à cœur de renforcer ses relations avec tous les pays en développement sur la base du respect mutuel et des intérêts mutuels. Dans cet esprit, l'Égypte a accueilli en novembre, au Caire, la quatrième édition du Forum sur l'investissement en Afrique. Ce forum est un cadre panafricain de choix, qui rassemble les chefs d'État et de gouvernement africains pour mener des échanges ouverts avec d'éminents investisseurs régionaux et internationaux et des institutions financières internationales. Le Forum de cette année a confirmé l'engagement de l'Égypte à l'égard de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, qui vise à tirer parti de nos capacités et de nos compétences spécialisées pour obtenir des résultats concrets en matière de développement, l'objectif ultime étant de répondre aux aspirations des peuples africains et de placer l'Afrique sur la carte mondiale des investissements. Dans ce contexte, 13 accords d'une valeur de quelque 3 milliards de dollars ont été signés à la conférence. Le Forum a donné lieu à sept recommandations, notamment celle de faire appel aux institutions

financières internationales et aux fonds d'investissement pour financer des projets d'infrastructure en Afrique.

L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine ouvrira de nouveaux débouchés aux pays africains, vu l'importance donnée à l'emploi des jeunes, à la formation de chaînes de valeur régionales et au soutien à la création d'infrastructures régionales, qui sont en majeure partie des points focaux pour la paix et la sécurité. À cet égard, l'Égypte accueillera ce mois-ci le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables.

L'Égypte a également créé l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement, une institution chargée de promouvoir la coopération Sud-Sud afin de tirer parti des avantages comparatifs et des compétences techniques du pays au profit du Sud, notamment en Afrique, et particulièrement les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Dans le même temps, plusieurs entreprises égyptiennes ont joué un rôle prépondérant dans l'orientation des investissements vers le secteur des infrastructures, en particulier les télécommunications et le secteur du bâtiment dans les pays en développement sans littoral.

Enfin, l'Égypte se félicite de la déclaration politique adoptée à l'occasion de cet examen de haut niveau à mi-parcours (résolution 74/15) et elle reste déterminée à continuer de promouvoir et de préserver les intérêts du monde en développement, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays africains, compte tenu des difficultés croissantes que rencontrent les pays en développement, qui appellent à l'unité et à la solidarité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 montre clairement à la communauté internationale la voie qu'elle doit suivre pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement sans littoral afin de relever les défis qui leur sont propres. Après cinq années de mise en œuvre, le Programme d'action de Vienne a produit des résultats, mais ses progrès n'ont pas été équilibrés. La communauté internationale doit continuer à défendre la mise en œuvre intégrale du Programme de Vienne et à soutenir les

pays en développement sans littoral dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030.

Premièrement, il faut intensifier le développement et la coopération internationaux afin de créer un cadre propice au développement des pays en développement sans littoral. La coopération Nord-Sud doit être considérée comme son principal vecteur. Les pays développés doivent rapidement honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, tandis que les pays en développement doivent, en règle générale, activement poursuivre une coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à soutenir les efforts déployés par les pays en développement sans littoral eux-mêmes pour parvenir au développement durable.

Deuxièmement, nous devons bâtir ensemble une économie mondiale ouverte. Il faut défendre fermement le multilatéralisme, s'opposer à l'unilatéralisme et au protectionnisme, préserver le système commercial multilatéral, mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges et aider les pays en développement sans littoral à mieux s'intégrer au système commercial mondial.

Troisièmement, il faut prendre des mesures pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et établir un partenariat mondial d'interconnectivité. La communauté internationale doit privilégier l'action et renforcer la connectivité et la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit, aider les pays en développement sans littoral à surmonter leurs obstacles géographiques et promouvoir une meilleure intégration de ces pays dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, afin de favoriser leur développement économique et social en général.

En tant que plus grand pays en développement, la Chine a toujours soutenu le développement des pays en développement sans littoral. Dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », la Chine poursuit activement avec eux une coopération concrète. Elle continuera de soutenir la connectivité des pays en développement sans littoral dans le secteur des infrastructures, du commerce, du numérique de l'énergie et d'autres domaines. Il s'agira également de créer un espace de coopération caractérisé par l'ouverture, des profits mutuels, des perspectives avantageuses pour tous et l'égalité, afin de réaliser ensemble

le développement durable et de construire un avenir commun pour l'humanité.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie souscrit à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je tiens à féliciter le représentant de l'Autriche et la représentante du Bhoutan d'avoir facilité avec efficacité les négociations sur la déclaration politique que nous avons adoptée plus tôt (résolution 74/15). Nous remercions également le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour son soutien précieux dans les travaux préparatoires.

L'examen approfondi à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui a lieu aujourd'hui, fournit une excellente occasion de réaffirmer l'appui de la communauté internationale aux pays en développement sans littoral – un groupe d'États Membres de l'ONU qui se heurtent à toute une série de contraintes et de problèmes similaires sur le plan géographique, commercial et environnemental – dans leurs efforts pour parvenir au développement durable. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/74/113), il est encourageant de constater qu'au cours de la première moitié de la décennie, entre 2014 et 2019, des progrès importants ont été enregistrés par la plupart des pays en développement sans littoral, particulièrement en matière de développement socioéconomique. Ces avancées restent toutefois insuffisantes et il faut manifestement redoubler d'efforts dans les principaux domaines du Programme d'action de Vienne, à savoir l'accès aux mers, le commerce, les infrastructures, la coopération régionale, la transformation économique structurelle et l'appui international, afin que les pays en développement sans littoral puissent accélérer la pleine réalisation des objectifs de développement durable. D'un point de vue stratégique, il faut privilégier quatre axes prioritaires.

Premièrement, il faut aller plus loin dans l'intégration régionale. Les pays de transit voisins sont essentiels pour les exportations des pays en développement sans littoral et ils représentent des marchés finaux potentiels pour leurs produits. Les processus d'intégration régionale peuvent améliorer la qualité et la rentabilité des infrastructures de transport, des installations commerciales et des mécanismes de marché, ce

qui encourage les investissements intérieurs dans les pays en développement sans littoral et attire les investissements étrangers directs.

Deuxièmement, il faut améliorer l'accès des pays en développement sans littoral à l'électricité et aux sources d'énergie renouvelable. L'accès à l'énergie est une condition préalable à toute réelle stratégie de développement durable, et les énergies renouvelables sont de plus en plus indispensables. L'Italie a une solide expérience dans le renforcement des capacités des pays en développement sans littoral en matière d'accès à l'énergie provenant de sources renouvelables, notamment en Afrique, avec la contribution majeure des acteurs les plus compétents du secteur privé italien. À titre d'exemple, je mentionnerai le projet mené par l'Italie en Zambie, dans le cadre du programme Scaling Solar du Groupe de la Banque mondiale, auquel la société italienne d'électricité Enel a participé activement. Des initiatives similaires sont en cours dans d'autres pays en développement sans littoral du continent, tels que l'Éthiopie, dans le cadre de programmes nationaux visant à assurer la diversification énergétique et la construction de centrales solaires.

Troisièmement, il faut encourager le rôle du secteur privé. L'essor d'un secteur privé national axé sur le développement et l'attraction d'investisseurs internationaux dépendent en grande partie de la mise en place d'un cadre normatif favorable dans les pays en développement sans littoral. Cela passe par la protection et le renforcement des droits de propriété, le renforcement de l'état de droit, l'amélioration de la participation démocratique à tous les échelons et la garantie de l'égalité des chances à toutes les catégories vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Il importe également de soutenir la capacité des pays en développement sans littoral à gérer des négociations complexes liées aux investissements. À cet égard, je voudrais rappeler que l'Italie a été le premier parrain du Programme d'appui aux investissements en faveur des pays les moins avancés, promu par le Bureau de la Haute-Représentante et l'Organisation internationale de droit du développement, afin de fournir une assistance juridique et professionnelle pour les négociations relatives aux investissements et le règlement des différends, ce qui nous intéresse dans ce contexte, puisque 17 des 32 pays en développement sans littoral figurent également parmi les pays les moins avancés.

Quatrièmement, nous devons investir dans le capital humain. L'investissement dans l'éducation et

la formation est un élément central de toute stratégie à long terme de développement durable. La hausse des niveaux d'éducation faciliterait l'augmentation requise de la productivité du travail et créerait de nouvelles possibilités pour les habitants des pays en développement sans littoral, en particulier ceux qui appartiennent aux catégories les plus vulnérables, d'exploiter les possibilités offertes par une économie de plus en plus mondialisée. L'Italie accorde une attention particulière aux programmes de coopération dans ce domaine, notamment en Afrique, où se trouve la moitié des pays en développement sans littoral.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer l'engagement à long terme de l'Italie à nouer des partenariats avec les pays en développement sans littoral, tant au niveau bilatéral que par la voie de l'Union européenne, pour assurer le succès de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et la pleine réalisation des objectifs de développement durable.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Représentant permanent de l'Autriche et la Représentante permanente du Bhoutan, les deux facilitateurs des consultations, pour leur excellent travail. Je remercie également le Représentant permanent du Paraguay pour la façon dont il a présidé le Groupe des pays en développement sans littoral.

Il y a de bonnes raisons de se réjouir aujourd'hui. Ce que j'ai entendu ce matin m'a inspiré. Comme nous l'avons entendu ce matin, bien qu'il reste beaucoup à faire et que des problèmes persistent, un travail considérable est en train d'être accompli. Il est heureux que nous soyons tous dans cette salle pour partager nos points de vue, nos approches et nos meilleures pratiques, et pour discuter de la manière dont nous travaillons ensemble et dont nous collaborons les uns avec les autres.

Le Canada accorde de l'importance à ses relations avec ses partenaires des pays en développement sans littoral. Nous avons à cœur d'approfondir notre coopération avec eux dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable, conformément à leurs stratégies et priorités nationales de développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous offre une chance exceptionnelle de travailler ensemble à la réalisation de nos objectifs communs de paix, de prospérité et de développement durable.

Il est vrai que le développement mondial a jusqu'à présent progressé de manière inégale, en particulier pour les pays en situation particulière, notamment certains pays en développement sans littoral. Confrontés à de graves obstacles structurels qui entravent leur développement durable et à l'éloignement des marchés mondiaux, les pays en développement sans littoral risquent parfois d'être laissés pour compte. Les effets néfastes des changements climatiques, en particulier la dégradation des terres et la sécheresse, menacent d'aggraver ces problèmes. Dans le même temps, comme nous l'avons entendu ce matin, les pays en développement sans littoral peuvent tirer parti des nouvelles technologies et de l'économie numérique pour favoriser le développement durable. Conscient du fait que des États différents font face à des enjeux différents et qu'il n'existe pas de solution toute faite, le Canada cherche à répondre aux besoins, aux possibilités et aux priorités de ses partenaires tout en prenant en considération leurs situations particulières.

(l'orateur poursuit en français)

Ainsi, le Canada collabore avec l'Éthiopie pour accroître sa productivité agricole, améliorer la nutrition et promouvoir les possibilités d'emploi et de moyens de subsistance, particulièrement pour les femmes. Le Canada appuie également le Programme de protection des moyens de production de l'Éthiopie afin d'aider ce pays à répondre aux besoins des ménages éprouvant le plus d'insécurité alimentaire et à améliorer les moyens leur permettant de gagner leur vie.

En Afghanistan, l'aide au développement du Canada est axée sur la santé, l'éducation, les droits des femmes et des filles et l'accroissement des possibilités économiques des femmes. Le Canada fournit également un soutien pour aider à renforcer la résilience des populations touchées par les crises.

Le Canada appuie les politiques et les programmes du Mali visant à améliorer l'accès à des services de santé reproductive, maternelle et infantile et à l'éducation primaire. L'aide du Canada contribue également à favoriser la paix et la sécurité et à promouvoir la croissance économique en appuyant la production agricole et l'autonomisation économique des femmes dans les régions rurales.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada travaille également avec des partenaires en vue de mobiliser des fonds supplémentaires pour le développement durable, étant donné que nous

devons exploiter des sources de financement publiques, privées, nationales et internationales – toutes les sources de financement – pour atteindre les objectifs mondiaux. Nous enrichissons notre panoplie de moyens pour le financement du développement et nous établissons des partenariats nouveaux et novateurs qui mobilisent des capitaux privés pour les objectifs de développement durable. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui s'est tenu dans cette salle en septembre, a montré qu'il y a un intérêt à accroître la part des nouvelles formes de financement du développement à la disposition des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

Le Canada est conscient des besoins des pays en développement sans littoral en matière d'infrastructures pour stimuler la croissance, et il soutient les efforts mondiaux visant à multiplier les investissements du secteur privé dans les infrastructures par l'intermédiaire du Groupe des Sept, du Groupe des Vingt, de l'ONU et des banques multilatérales de développement. Notre appui à l'initiative visant à combler le déficit d'investissement, élaborée à l'ONU par le Groupe des amis du financement du développement et le Global Infrastructure Hub (Pôle mondial d'infrastructure) du Groupe de la Banque mondiale, aide à mettre en place des projets d'infrastructure essentiels dans le monde entier, y compris dans les pays en développement sans littoral.

Les pays en développement sans littoral sont des partenaires économiques importants du Canada, et nous savons bien qu'une plus grande intégration de ces pays dans le commerce mondial et les chaînes de valeur mondiales est essentielle pour accroître leur compétitivité et assurer leur développement économique. Nous saluons les efforts déployés par les pays en développement sans littoral, avec le concours de leurs partenaires de développement et des pays de transit, pour mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges et adopter des mesures de simplification des réglementations, des procédures et des documents commerciaux. Pour favoriser la croissance économique dans les pays les plus pauvres du monde, le Canada accorde, depuis 1983, une franchise aux importations des pays les moins avancés dans le cadre de son Tarif des pays les moins avancés. De nombreux pays en développement sans littoral bénéficient de ces mesures.

La promotion de la sécurité économique est l'une des cinq priorités du Canada pour le Conseil de sécurité. S'il était élu pour la période 2021-2022, le Canada continuerait d'œuvrer à l'alignement des capitaux publics

et privés sur les objectifs de développement durable et à l'élaboration de moyens nouveaux et novateurs d'accroître les investissements dans les pays en développement, notamment dans les pays en développement sans littoral. Le Canada écoute attentivement les intérêts et les préoccupations exprimés par les pays en développement sans littoral, et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec eux. Ensemble, nous pouvons accélérer le rythme de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030 afin de promouvoir le développement durable et de ne laisser personne de côté.

M. Kafwaya (Zambie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole à l'occasion de l'examen approfondi à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

La Zambie reste très attachée aux idéaux du Programme d'action de Vienne et à sa mise en œuvre. Notre pays est en train de le mettre en œuvre, en même temps que d'autres initiatives nationales et mondiales, telles que le septième plan national de développement de la Zambie et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un exemple de notre engagement en faveur du Programme d'action a été l'accueil en 2015 de la réunion de haut niveau sur le suivi de la deuxième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, que S. E. M. Edgar Chagwa Lungu, Président de la République de Zambie, a présidée.

La Zambie a progressé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne au niveau national. Ces progrès ont été soutenus par la volonté de l'immense majorité du peuple zambien, les partenaires de développement et les communautés économiques régionales. Nous restons redevables à ceux qui ont contribué à ces avancées.

J'aimerais maintenant vous présenter certaines des avancées que nous avons réalisées au niveau national. S'agissant des questions fondamentales de transit et de grandes orientations, le Gouvernement zambien a lancé une nouvelle politique des transports, afin que notre pays devienne un centre régional de transport et de logistique, ce qui doit se concrétiser par l'aménagement de couloirs de transport dans la sous-région de l'Afrique australe. Dans cet esprit, la Zambie travaille avec ses pays voisins et d'autres parties prenantes à l'intégration dans le droit interne de cadres juridiques, de règles et de politiques de transit concertés.

En matière de développement et de réhabilitation des infrastructures, la Zambie a noté qu'il importe de développer les infrastructures. Le pays a donc fait des investissements considérables dans le développement et la remise en état de l'infrastructure de l'énergie renouvelable, l'eau et l'assainissement, les technologies de l'information et de la communication et les transports, de manière à faciliter un véritable développement. En ce qui concerne la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement a envisagé de diversifier l'économie du pays au-delà de l'exploitation minière en développant l'agriculture, le tourisme et la production manufacturière et en se dirigeant vers la création de valeur ajoutée dans le secteur de l'extraction minière et de la transformation des pierres précieuses et semi-précieuses. En outre, nous avons élaboré notre toute première politique industrielle, qui a pour but d'améliorer notre capacité de production et de promouvoir la production et la consommation de produits locaux.

La Zambie se félicite donc de la déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 qui vient d'être adoptée (résolution 74/15) et espère voir se poursuivre et s'élargir l'appui de nos partenaires de développement et des pays en développement de transit, ainsi que des organisations régionales et internationales et d'autres parties prenantes.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Président de l'Assemblée générale pour la tenue de cette réunion de haut niveau, qui sera l'occasion de faire le bilan des progrès visant à intégrer les pays sans littoral dans l'économie mondiale.

Je m'associe à la déclaration faite par l'Observateur permanent de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En raison de leur éloignement géographique, les pays en développement sans littoral doivent faire face à des problèmes particuliers. Ces difficultés sont exacerbées par l'incapacité de leurs infrastructures, de leur connectivité et de leurs couloirs à surmonter les déficiences structurelles, ainsi que d'autres difficultés liées à leur capacité de participer au commerce mondial. Il est préoccupant de constater que les progrès réalisés dans les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne restent mitigés et qu'un tiers de la population des pays en développement sans littoral continue de vivre dans la pauvreté, car ces pays représentent toujours moins de 1 %

du commerce mondial des marchandises. Pour remédier à ces insuffisances, il est nécessaire de faire des progrès sur la transformation économique et structurelle dans l'architecture financière mondiale et la connectivité.

En tant que pays de transit, le Pakistan a pris des mesures importantes et fait des efforts concertés pour fournir une assistance aux pays en développement sans littoral. Notre accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan, signé en 2010 dans le but de fournir les moyens nécessaires au développement de l'Afghanistan, pays sans littoral, a été très bénéfique à cet égard. Le volume du commerce de ce couloir pour la seule année 2018 se chiffrait à 5,5 milliards de dollars. L'ouverture du point de passage de Torkham au trafic commercial 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 a ajouté une autre dimension tangible à l'étroite coopération qui existe entre le Pakistan et l'Afghanistan.

L'une des raisons pour lesquelles nous avons rejoint l'initiative « Une Ceinture et une Route » de la Chine est que nous avons compris qu'elle contribue pleinement à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de Vienne et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle est étayée par la connectivité et la coopération dans la réorientation du commerce, de l'investissement et du développement des infrastructures en Asie, en Afrique et en Europe. L'ampleur et la portée de cette initiative sont énormes, et elle constitue l'initiative la plus importante de notre temps pour promouvoir la connectivité transnationale, le renforcement du commerce et de l'investissement et la facilitation de la coopération en vue d'utiliser pleinement le potentiel économique des pays participants.

Le couloir économique Chine-Pakistan est un élément essentiel du réseau de l'initiative « Une ceinture et une Route » et constitue un couloir économique ouvert à tous dans la région. C'est celui qui connaît la croissance la plus rapide et la plus efficace de tous les projets de l'initiative « Une ceinture et une Route ». Le couloir économique Chine-Pakistan devrait permettre d'énormes avantages économiques et de développement pour les deux pays, et d'autres pays de la région. Par la promotion de la connectivité régionale, le renforcement du commerce et des investissements et la relance de la croissance mondiale, le couloir économique Chine-Pakistan devrait aider à améliorer les conditions de vie de quelque 3 milliards de personnes en Chine, en Asie du Sud, en Asie centrale et au-delà.

Notre projet de connectivité énergétique, le Projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité

en Asie centrale et en Asie du Sud, contribuera à nos efforts visant à la connectivité avec les pays sans littoral d'Asie centrale. Notre participation à la Zone de libre-échange sud-asiatique, l'Organisation de coopération de Shanghai et l'Organisation de coopération économique est la preuve de l'engagement du Pakistan en faveur du développement des pays sans littoral dans notre région, conformément au Programme d'action de Vienne.

Pour terminer, je voudrais réitérer que le Pakistan est prêt à aider les pays en développement sans littoral, car il nous semble que le Programme d'action de Vienne fait partie intégrante du Programme 2030. Sa mise en œuvre intégrale est fondamentale si nous voulons ne laisser personne de côté et atteindre les plus défavorisés en premier.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par l'Observateur permanent de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

C'est un honneur pour l'Indonésie de participer à la séance d'aujourd'hui. Nous considérons que l'examen à mi-parcours sera l'occasion de relancer l'élan politique et de renforcer la coopération internationale à l'appui du développement des pays en développement sans littoral. En outre, l'Indonésie se félicite de l'adoption de la résolution 74/15 intitulée « Déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 », et exprime sa gratitude à la Représentante permanente du Bhoutan et au Représentant permanent de l'Autriche pour leur précieuse direction tout au long des consultations intergouvernementales.

Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par l'interdépendance croissante dans le commerce, les finances et la technologie, ainsi que la répartition de plus en plus inégale de la richesse et des connaissances à l'intérieur des pays et entre eux. Si des progrès ont été accomplis par les pays en développement sans littoral en faveur de la promotion de leurs économies et du développement, ce groupe de pays continue de faire face à des contraintes et difficultés, notamment la pauvreté, la faiblesse de la productivité, des ressources économiques limitées, des carences dans l'infrastructure physique et un accès aux marchés insuffisant. Nous nous félicitons des avancées réalisées dans des domaines tels que l'approfondissement de l'intégration et la coopération régionales, le taux élevé d'acceptation de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale

du commerce et l'amélioration de la qualité de l'infrastructure et de l'accès à l'énergie et aux technologies de l'information et des communications. Des progrès ont également été enregistrés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Hélas, à ce jour, d'autres domaines ont connu des progrès limités. Un tiers de la population des pays en développement sans littoral continue de vivre dans une pauvreté extrême, tandis que le taux de sous-alimentation a augmenté et la part des pays en développement sans littoral dans le commerce mondial des marchandises reste très faible – diminuant en fait, pour tomber à seulement 0,98 % en 2018.

Il est impératif de renforcer les partenariats et la collaboration et de mobiliser un appui et une assistance pour désenclaver les pays en développement sans littoral. L'Indonésie se tient prête à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pour atteindre cet objectif, notamment en comblant le déficit de financement pour les transports et les infrastructures et en renforçant la capacité de participer à la chaîne d'approvisionnement mondiale. En outre, il est important de prendre en compte les moyens de mise en œuvre eu égard aux besoins des pays en développement sans littoral. Bien que d'importants efforts dans la mobilisation des ressources nationales aient été consentis, d'énormes déficits de financement persistent. La communauté internationale doit fournir davantage de ressources à ces pays sous la forme, par exemple, d'aide publique au développement, d'investissements étrangers directs et de coopération Sud-Sud et triangulaire. Elle doit également continuer de fournir une assistance technique et un appui pour renforcer les capacités, sur la base des besoins et des priorités du pays en développement sans littoral concerné. Cet appui peut être fourni dans des domaines tels que la diversification économique, la promotion de l'innovation et de la technologie et le renforcement de la mobilisation des ressources, notamment en vue de l'accès à des financements disponibles.

Nous avons tous le devoir de ne laisser personne de côté. L'Indonésie réaffirme que le Programme d'action de Vienne est un engagement mondial qui nous concerne tous. Nous devons continuer d'apporter notre appui aux pays en développement sans littoral en accélérant sa mise en œuvre.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Groupe des 77 et de la

Chine. Cuba tient à exprimer sa gratitude pour la convocation de cette réunion de haut niveau afin de procéder à un examen du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de proposer des mesures y relatives.

La mise en œuvre rapide et effective du Programme d'action de Vienne est essentielle à la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les deux programmes de développement doivent être mis en œuvre de concert, étant donné que les retards à cet égard ont une incidence sur nos aspirations en matière de durabilité et de résilience. À cet égard, nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, tout en regrettant que de lourds défis restent à relever et que d'importants objectifs n'ont pas encore été réalisés en ce qui concerne le développement durable des pays en développement sans littoral.

Cuba est consciente des besoins et des problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, qui découlent de leur situation et de leurs contraintes géographiques et qui ont une incidence négative sur leur développement durable. À cette fin, nous exhortons la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies pour le développement, à accorder une attention particulière aux six domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne d'une manière coordonnée, cohérente et efficace. Nous devons nous employer à renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, notamment son financement, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la promotion des partenariats.

Nous devons également promouvoir un nouvel ordre économique international juste et équitable. Les pays développés doivent honorer leurs responsabilités historiques et leurs engagements internationaux, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement ainsi que des objectifs plus ambitieux d'atténuation des changements climatiques.

Cuba appuie le droit universel au développement, fondé sur le respect mutuel et la reconnaissance des responsabilités communes mais différenciées, y compris les vulnérabilités particulières des pays en développement sans littoral.

Sur cette base, et en préservant le principe de solidarité et les liens étroits de fraternité avec les peuples en développement que Cuba a toujours appuyés, nous réaffirmons notre ferme attachement à la coopération

Sud-Sud en tant que moyen pouvant contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale, d'avoir fait des besoins des pays en développement sans littoral une priorité dans l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous remercions également M^{me} Fekitamoeloa Katoa Utoikamanu, Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et son bureau pour les efforts qu'ils continuent de déployer pour mobiliser un appui international en vue de la mise en œuvre de programmes et initiatives en faveur des pays en développement sans littoral en partenariat avec les organismes et organes de l'Organisation des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires et les autres parties prenantes concernées.

L'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 est une étape importante pour évaluer les progrès accomplis et recenser les lacunes et les défis avant la seconde période décisive de cinq ans qui reste pour la réalisation des objectifs du Programme.

La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne doit être envisagée dans le contexte plus large de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que son interdépendance avec d'autres cadres stratégiques, comme le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il est essentiel de s'attaquer aux problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral pour atteindre les objectifs de développement durable. En tant que pays en développement sans littoral, l'Arménie plaide vigoureusement en faveur de la coopération et de la connectivité régionales et sous-régionales grâce au commerce et aux transports. Dans le cadre du développement de la connectivité régionale, nous sommes guidés par les principes d'ouverture, de transparence et de partenariats non discriminatoire et dans des conditions d'égalité. La connectivité joue un rôle crucial pour promouvoir la coopération transfrontière et pour rapprocher des populations divisées par les conflits et les crises, ce qui favorise la confiance.

En dépit de l'instabilité qui règne dans notre région, l'Arménie continue de développer son potentiel en tant que couloir de transit entre l'Europe et l'Asie.

Le projet d'autoroute nord-sud, qui est actuellement en cours, permettra de relier le golfe Persique avec les ports de la mer Noire.

Le Gouvernement arménien accorde la priorité au développement des technologies de l'information et des communications (TIC), qui est un outil important pour réduire les coûts et faciliter l'accès aux marchés étrangers, ce qui contribue à une augmentation du commerce extérieur. Grâce à un taux très élevé de pénétration d'Internet et à l'essor rapide de l'industrie des TIC, l'Arménie garantit un accès libre et abordable à Internet dans tout le pays.

Je tiens à souligner que les mesures coercitives unilatérales nuisent au développement durable des pays en développement sans littoral et à leur intégration effective aux marchés mondiaux. La poursuite du blocus terrestre des frontières arméniennes par ses voisins ouest et est exacerbe les difficultés résultant de sa situation de pays sans littoral. Les tentatives visant à isoler l'Arménie de la coopération économique régionale et des couloirs de transport vont à l'encontre des principes du droit international, des buts de la Convention relative au commerce de transit des États sans littoral et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et des normes du système commercial multilatéral.

Ce blocus terrestre va directement à l'encontre de la lettre et de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, entravant la réalisation des droits économiques et sociaux ainsi que la participation économique, ce qui a une incidence négative sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La construction de couloirs de transport régionaux, en contournant un pays particulier, non seulement ne favorise pas la connectivité et la coopération régionales mais consolide également les lignes de démarcation. Il est donc essentiel que la communauté internationale, les organisations financières internationales et les autres acteurs de développement procèdent à une évaluation complète et approfondie des projets d'infrastructure des transports régionaux.

L'Arménie attache une importance particulière à une coopération régionale inclusive entre les pays sans littoral et les pays de transit en tant que condition préalable à l'élimination des obstacles politiques à la libre circulation des personnes, des biens et des services et à la réalisation des droits économiques et sociaux et du droit au développement.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement de l'Arménie en faveur de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action de Vienne, en coopération avec l'ONU et nos partenaires internationaux.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'Équateur renouvelle son appui et souligne la nécessité de renforcer les engagements de coopération en faveur des 32 pays en développement sans littoral du monde entier alors qu'ils avancent sur la voie du développement.

Nous nous félicitons de la présentation du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/74/113, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014 – 2024, qui met l'accent sur l'examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées au cours des cinq premières années. Tandis que nous nous félicitons de ce que le produit intérieur brut (PIB) réel des pays en développement sans littoral ait atteint 4,5 % en 2017 et devrait se maintenir à ce niveau jusqu'en 2020, la différence de la croissance du PIB dans ces pays est préoccupante. Il est également inquiétant que, dans l'ensemble, leur part dans les exportations mondiales ait diminué de 18 % entre 2014 et 2019, de même que les taux d'emploi, tombant de 27 % environ en 2015 à 25,5 % en 2017.

Dans notre région, et d'après le dernier rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la question, nous nous félicitons du fait que des efforts ont été faits pour améliorer les infrastructures de transport et la connectivité des pays en développement sans littoral. La coopération internationale dans différents domaines, l'appui aux infrastructures résistant aux catastrophes, les initiatives visant à combler les déficits numérique et d'innovation et l'accès aux ressources financières sont indispensables pour soutenir la transformation structurelle de ces pays.

À l'échelle mondiale, nous notons avec préoccupation que, du fait de ces difficultés, entre 2014 et 2018, la moyenne du classement des pays en développement sans littoral sur l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement était inférieure de 20 % à la moyenne mondiale.

En tant que pays en développement, mon gouvernement partage plusieurs difficultés avec les

gouvernements des autres États Membres, à savoir mettre fin à la pauvreté et à la faim, lutter contre les inégalités, bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, protéger les droits de l'homme, promouvoir une croissance économique soutenue et sans exclusive et réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale.

Il convient donc de signaler les agissements des différents acteurs nationaux et internationaux qui ont conduit au complot de déstabilisation politique, économique et sociale visant à provoquer un coup d'État auquel s'est heurté mon gouvernement entre le 3 et le 14 octobre. Des routes et des autoroutes ont été bloquées; il y a eu des agressions, des actes de pillage, des dommages aux établissements publics et privés de divers secteurs de production et gouvernementaux, des actes de violence graves contre les forces de police, tels que des agressions, des enlèvements, des atteintes à l'indépendance des médias et même des restrictions sur le personnel chargé des activités de secours humanitaires, comme dans le cas de la Croix-Rouge. Les dégâts causés aux installations et les premières pertes estimées liés à ces actes pervers sont évalués à plusieurs milliards de dollars, en particulier pour les petites et moyennes entreprises dont les moyens de production ont été touchés.

Mon gouvernement réitère notre plein respect du droit international, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, et réaffirme son attachement à la démocratie, à la bonne gouvernance, à la justice et à l'état de droit, ainsi que le rôle responsable de l'État dans la promotion de mesures de protection sociale pour parvenir à un monde juste, équilibré, tolérant, ouvert et socialement inclusif.

Nous soulignons notre devoir de bâtir des sociétés pacifiques, dans lesquelles un dialogue franc et ouvert, le respect et la tolérance sont les outils utilisés pour résoudre les différends, et le faire avec des gouvernements responsables envers leurs électeurs.

M^{me} Ward (Botswana) (*parle en anglais*) : La présente séance a lieu à un moment opportun car elle est l'occasion d'examiner ce que nos efforts nous ont permis de réaliser pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et de réfléchir aux défis à relever. Comme il est clairement indiqué dans les documents de base établis par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États

insulaire en développement, nos pays sont toujours confrontés à des problèmes dus à l'absence de littoral. Ces difficultés ont été formulées par les orateurs précédents avec compétence. Pour gagner du temps, je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit.

Le Botswana a fait et continue de faire des efforts pour y faire face. Je voudrais exposer les efforts déployés par le Botswana au niveau national pour améliorer l'interconnectivité et la compétitivité. Je voudrais tout d'abord réaffirmer que les priorités nationales de développement du Botswana sont la croissance et la résilience économique, la diversification économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le Botswana a mis en place des politiques et des programmes visant à atteindre ces objectifs, notamment, entre autres, notre plan national de développement et Vision 2036.

En outre, le développement des infrastructures, y compris les technologies de l'information et des communications, les transports et les infrastructures énergétiques, s'est vu accordé une plus grande place dans l'élaboration de notre plan national de développement 11. À cet effet, le Botswana poursuit également activement la mise en place de stratégies de coopération et d'intégration régionales sur le développement des infrastructures en vue de créer des axes commerciaux plus actifs et d'élargir l'accès aux marchés. Le Botswana, de concert avec la Namibie et l'Afrique du Sud, a créé le corridor trans-Kalahari qui est une autoroute visant à faciliter la circulation plus rapide et moins coûteuse des marchandises entre les trois pays. Le Botswana a également signé un mémorandum d'accord pour l'aménagement du couloir Nord-Sud, qui permettra de relier également le Botswana à d'autres partenaires commerciaux dans le nord et le sud.

Le Botswana et la Zambie sont en voie de construire le pont de Kazungula, qui est un projet commun entre les deux pays visant à faciliter davantage la circulation des biens et des personnes le long du couloir Nord-Sud ainsi que les échanges.

En ce qui concerne les projets de développement des infrastructures susmentionnés, le Botswana envisage à terme de prolonger le chemin de fer trans-Kalahari jusqu'à la Namibie. Ce chemin de fer nous reliera également à la Zambie par le pont routier et ferroviaire de Kazungula. Ces projets devraient permettre de réduire les coûts de transport et relier le Botswana aux marchés régionaux et mondiaux.

Le Botswana attache une grande importance à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, comme l'atteste le fait que le pays a été l'un des premiers à le ratifier et à présenter des notifications de toutes les catégories de ses dispositions. Le Botswana entreprend des réformes visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord. Le Botswana est reconnaissant de l'aide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui nous a permis d'élaborer une feuille de route nationale sur la facilitation du commerce ainsi que la formation des membres du Comité national de facilitation.

Pour terminer, je voudrais partager le fait que le Botswana a achevé l'examen de sa politique commerciale nationale et la stratégie nationale d'exportation, qui ont pour but de contribuer, notamment, à la diversification de l'économie et des exportations, l'amélioration de la compétitivité à l'échelle mondiale, le développement du secteur privé, le renforcement du pouvoir économique des citoyens et l'élimination de la pauvreté. Ces politiques ont été examinées grâce à l'assistance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Secrétariat du Commonwealth, respectivement.

Enfin, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à d'autres partenaires de développement et organisations internationales pour leur appui constant et souligner que nous n'aurions pas fait tout ce qui précède sans leur aide. Nous appuyons également pleinement la déclaration politique sur l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne qui a été adoptée ce matin (résolution 74/15) et remercions les cofacilitateurs pour leurs efforts inlassables.

M^{me} Quiel Murcia (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par souligner l'importance de convoquer l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et me féliciter de l'adoption par consensus de la déclaration politique au début de la présente séance (résolution 74/15).

À cet égard, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Vienne, avec ses six domaines prioritaires consacrés aux problèmes intersectoriels et aux spécificités transversales des 32 pays en développement sans littoral, des progrès ont sans aucun doute été réalisés. Toutefois,

l'approche holistique, s'appuyant sur le lien intrinsèque avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, exige des efforts supplémentaires importants pour remédier efficacement à leurs désavantages et contraintes. Les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et les difficultés découlant de leur manque d'accès à la mer constituent de sérieux obstacles à leur plein développement et, en particulier, à leur intégration dans le commerce mondial.

La première période de cinq ans du Programme d'action de Vienne met l'accent sur le fait que l'élimination de la pauvreté et la réduction des risques de catastrophes liées aux effets dévastateurs des changements climatiques demeurent inévitablement des priorités et que l'accélération du rythme de ces efforts est de plus en plus indispensable. La nécessité de la mise en œuvre des actions dans des domaines spécifiques, tels que la mobilisation de ressources financières, la production de données fiables et périodiques pour la formulation des politiques, une assistance technique et un appui au renforcement des capacités dans divers domaines pour ces 30 et quelques pays, est fondamentale pour exploiter le Programme d'action de Vienne.

De l'avis de ma délégation, il importe également de reconnaître que tous les pays rencontrent des difficultés à différents niveaux, en particulier en ce qui concerne l'établissement d'un cadre de financement du développement cohérent et constant prévoyant la coordination et le regroupement des acteurs, des instruments et des modes de financement. Nous nous félicitons de la mention faite dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne de l'importance pour la communauté internationale d'accroître son soutien sous forme d'aide publique au développement, de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, ainsi que d'investissement étranger direct pour la promotion du Programme d'action de Vienne (voir A/74/113, par. 107).

Pour le Panama, qui est un pays en développement, la qualité des infrastructures et la connectivité jouent un rôle clef dans la réalisation du développement et demeurent un défi pour les pays en développement. Il est donc essentiel de mettre en place des alliances stratégiques qui permettent d'accroître l'investissement public et privé dans les infrastructures, l'objectif étant de réduire les disparités au sein des pays et entre eux. En conséquence, l'année 2020 offrira l'occasion de renforcer le dialogue sur le transport durable, qui est d'une importance vitale pour les pays en situation

particulière, et l'examen de l'impact des changements climatiques et des actions intersectorielles nécessaires pour régler chacun de ces problèmes et exploiter au mieux les possibilités.

Je voudrais terminer en exprimant la volonté de mon gouvernement de faire preuve de solidarité et de se joindre aux efforts collectifs pour mettre effectivement en œuvre la déclaration politique et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Veiller à la résilience de ce groupe de pays doit être un engagement ferme de tous.

M. Kakanur (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par l'observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous voudrions également remercier la Représentante permanente du Bhoutan et le Représentant permanent de l'Autriche, pour leur direction et dynamisme dans la facilitation des négociations sur la déclaration politique adoptée précédemment (résolution 74/15).

La réunion d'aujourd'hui est pour les États Membres une occasion utile d'examiner les difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral, élaborer des stratégies sur les mesures concrètes et partager les meilleures pratiques qui contribueraient à libérer le potentiel de ces pays.

Malgré les remarquables progrès socioéconomiques dont le monde a été témoin ces dernières décennies, l'éloignement géographique des pays en développement sans littoral, aggravé par la faiblesse des infrastructures de transit, de transport et des douanes, le manque de ressources et de capacités et un accès limité à la technologie, a empêché l'intégration effective des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale et dans le système d'approvisionnement mondial. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, est indispensable pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'engagement de la communauté internationale de ne laisser personne de côté, y compris les pays en développement sans littoral. En tant que pays de transit et pays en développement, l'Inde reste pleinement déterminée à offrir son appui et son expérience aux pays en développement sans littoral.

L'Inde a créé l'initiative Bangladesh-Bhoutan-Inde-Népal (BBIN) visant à renforcer la coopération

économique et la connectivité des transports des pays sans littoral que sont le Népal et le Bhoutan et donner aux pays du groupe BBIN un meilleur accès à des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'accord sur les véhicules à moteur conclu entre les pays BBIN favorisera la poursuite du transport multimodal des marchandises, ce qui permettra de réduire les coûts. La coopération au titre de l'initiative BBIN est également envisagée dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources en eau, de la connectivité des voies navigables intérieures et de la connectivité ferroviaire.

Le couloir direct de fret aérien Inde-Afghanistan, créé en 2017, offre aux ressortissants afghans, y compris les communautés agricoles et commerciales, l'accès direct et rapide aux marchés indiens pour les services de santé et l'éducation et pour la commercialisation de leurs produits et denrées. L'Inde travaille également en étroite collaboration avec l'Afghanistan et l'Iran pour développer le port de Chabahar. Relier Chabahar au golfe Persique et à l'Asie centrale par le couloir de transport international Nord-Sud est un autre projet sur lequel l'Inde travaille en étroite collaboration avec l'Iran et d'autres partenaires.

Les deux dernières initiatives de l'Inde, à savoir l'Alliance internationale pour l'énergie solaire et la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, visent à aider les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à avoir accès à l'énergie solaire abordable et à développer des infrastructures résistantes aux catastrophes, respectivement. Ces initiatives aideront à mettre efficacement en œuvre le Programme 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et l'Accord de Paris sur le climat.

En 2017, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, l'Inde a créé le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement d'un montant de 150 millions de dollars, pour appuyer des projets de transformation appartenant au Sud, dirigés par le Sud et axés sur la demande, qui visent à réaliser les objectifs de développement durable dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. En près de deux ans, le Fonds a permis de lancer 38 projets dans 36 pays partenaires.

Je voudrais une fois de plus assurer l'Assemblée de l'appui ferme et de l'inébranlable volonté de l'Inde de

continuer de partager son expérience et son savoir-faire en matière de développement avec les pays en développement sans littoral pour qu'ils puissent surmonter les défis auxquels ils sont confrontés et réaliser le Programme 2030.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour la présente séance. Nous entendrons les autres orateurs cet après-midi.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais appeler l'attention des membres sur la date de suspension des travaux de la présente session. Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 20 septembre, l'Assemblée générale a décidé que la soixante-quatorzième session serait suspendue le lundi 16 décembre (voir A/74/PV.2). Toutefois, étant donné le travail qui reste à accomplir pour cette partie de la session, je propose que l'Assemblée reporte la date de suspension de la session au mardi 24 décembre.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de reporter la date de suspension de la soixante-quatorzième session au mardi 24 décembre 2019?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais également consulter les membres au sujet de la prolongation des travaux de la Cinquième Commission.

Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que la Cinquième Commission achève ses travaux le vendredi 13 décembre. Toutefois, le Président a été informé par le Président de la Cinquième Commission que celle-ci sollicite une prolongation de ses travaux jusqu'au mardi 24 décembre, au motif qu'une telle prorogation permettrait un examen approfondi des points de l'ordre du jour dont est saisie la Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au mardi 24 décembre 2019?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.